



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole.

Rapport de Gestion Semestriel

Au 30 juin 2019

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	4
2. ELEMENTS D'ACTIVITE	4
2.1. FAITS MARQUANTS	4
2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.3. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	5
2.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	5
3. RESULTATS SOCIAL ET CONSOLIDE	6
3.1. LE COMPTE DE RESULTAT SOCIAL	6
3.2. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
4. STRUCTURE FINANCIERE	8
4.1. LES FONDS PROPRES CONSOLIDES	8
4.2. LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE REGIONALE	8
4.3. LES PARTIES LIEES	8
5. PERSPECTIVES	8
6. RISQUES	9
6.1. FACTEURS DE RISQUE	9
6.2. TAXONOMIE DES RISQUES MAJEURS	9
6.3. GESTION DE RISQUES	12
7. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	33
7.1. CONTROLE PERMANENT ET PERIODIQUE	34
7.2. CONTROLE DE LA CONFORMITE	34
7.3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	35
8. COMPTES INACTIFS ET DESHERENCE	39
9. INFORMATIONS PRUDENTIELLES	40
9.1. CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE	40
9.2. SUPERVISION	41
9.3. RATIOS DE SOLVABILITE	41
9.4. DEFINITION DES FONDS PROPRES	44
9.5. AUTRES DISPOSITIONS	48
9.6. LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES	51
9.7. COMPOSITION DES EMPLOIS PONDERES	52

<u>10. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF</u>	53
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2019	54
<u>CADRE GÉNÉRAL</u>	57
<i>PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....</i>	57
<u>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	58
<i>COMPTE DE RÉSULTAT</i>	58
<i>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	59
<i>BILAN ACTIF</i>	60
<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....</i>	62
<i>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</i>	64
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	67
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	71
3. RISQUE DE CREDIT	72
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	79
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	87
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	88
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	99
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	100
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	101
10. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	110
11. PARTIES LIEES	112
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019	113
13. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2019	114
ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	115
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2019.....	116

Rapport semestriel d'activité

1. Environnement économique

Dans un climat instable et propice à l'aversion au risque, le cycle de croissance mondiale semble marquer le pas. Ainsi en 2019 et même si un rebond est attendu au deuxième semestre, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,3% contre 3,6% en 2018 (source FMI). En zone euro, compte tenu de l'absence d'inflation, la prévision de croissance a également été revue à la baisse pour 2019 et ne dépasserait pas 1,3% (source : Commission Européenne).

Au niveau national, la Banque de France annonce des prévisions de croissance à 1,3% pour l'année 2019, en recul par rapport à 2018, mais dans une moindre mesure que dans le reste de la zone euro. Le pouvoir d'achat, en progression grâce aux baisses de prélèvement et aux mesures mises en place en décembre et avril, soutient la consommation des ménages. L'investissement des entreprises reste dynamique et favorise la baisse du taux de chômage. Cependant, le commerce extérieur dans un contexte international complexe devrait peser négativement sur la croissance.

L'activité régionale des Hauts de France reste bien orientée, grâce à une demande soutenue notamment dans les services. Dans le secteur industriel, malgré une tendance baissière, les industriels restent optimistes et anticipent une reprise de l'activité pour le deuxième semestre.

Sur le plan financier, les incertitudes liées au Brexit, à la croissance mondiale et aux tensions commerciales ont incité la Banque Centrale Européenne (BCE), à l'instar de la FED, à maintenir sa politique accommodante et à conserver des taux d'intérêt directeur très bas au moins jusqu'au premier semestre 2020.

2. Eléments d'activité

2.1. Faits Marquants

Activité commerciale

Sur le premier semestre 2019, l'activité commerciale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été soutenue sur tous nos marchés. Plus de 31 000 nouveaux clients ont rejoint la Caisse régionale. La production de nouveaux crédits atteint 2,2 Mrds€, dont 1,3 Mrds€ de crédits habitat, dans un contexte de taux historiquement bas en fin de semestre. Les encours de crédits s'établissent à 23,9 Mrds€, en hausse de 5,4% sur un an.

Dans le même temps, dans un contexte d'incertitude économique, l'épargne des clients, qui reste principalement placée sur des supports liquides et sécurisés, poursuit sa progression à 29,7 Mrds€, soit +3,9% sur un an.

L'activité d'assurance de biens et de personnes est elle aussi bien orientée, avec une croissance sur un an du nombre de contrats de respectivement +5,3% et +2,6%.

Participations et Filiales

Au 1^{er} semestre 2019, la Caisse régionale Nord de France a perçu 56,9 M€ de dividendes de ses différentes participations, dont un acompte sur dividende de 44,6 M€ de la SAS Rue la Boétie (holding détenue par les Caisses régionales et portant leur participation dans Crédit agricole S.A.).

Au 1^{er} semestre 2019, la Caisse régionale Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la société SACAM FIRECA (détenue directe ou sous forme de prise de participation de toute société exerçant une activité dans le domaine de la recherche, de la mise en œuvre, du développement des nouvelles technologies de l'information ou de la communication) pour un montant total de 2,2 M€.

En mai 2019, la Caisse régionale a réalisé une quatrième opération de titrisation. Au 30 juin 2019, le portefeuille de crédits habitat cédé au FCT Crédit Agricole Habitat s'élève au total à 1,4 Mrds€.

2.2. Principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS-IFRS

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS-IFRS telles que décrites dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

Changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont décrits dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 12 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

2.4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. Résultats social et consolidé

3.1. Le Compte de Résultat Social

en M€	Juin 2019	Juin 2018	Evolution	
Produit Net Bancaire*	304,4	299,5	4,9	1,6%
Résultat Brut d'exploitation*	126,8	123,4	3,4	2,8%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	58,3%	58,8%	-0,5%	-0,8%
Résultat Net Social*	85,8	100,4	-14,7	-14,6%

* données CR + véhicules de titrisation

Le Produit Net Bancaire de la Caisse régionale s'établit à 304,4 M€, en hausse de 1,6% sur un an. Hors effet provision Epargne Logement (dotation de 4,2 M€ au premier semestre 2019), le Produit Net Bancaire est en hausse de +3%.

La marge d'intermédiation, à 125,6 M€, est en hausse de 3,2% (+6,7% hors effet de la provision Epargne Logement), en lien avec le dynamisme de l'activité crédit et la baisse du coût des ressources (liée à la baisse des taux et aux restructurations de passif réalisées ces deux dernières années).

Le PNB des services bancaires et d'assurance, à 125,3 M€, affiche une baisse contenue sur un an (-0,9%), dans un contexte de démarche volontaire de stabilité des tarifs (hors assurances) sur le marché des particuliers. L'évolution du PNB inclut également une évolution de la tarification des dysfonctionnements afin de protéger nos clients les plus fragiles.

Les revenus des placements de fonds propres s'établissent à 53,5 M€, en hausse de 3,49% sur un an, sous l'effet principal de la hausse de l'acompte sur dividende de la SAS Rue de la Boétie.

Les charges de fonctionnement, à 177,5 M€, sont en hausse de 0,8% sur un an, en lien avec la poursuite des investissements dans le réseau et dans de nombreux projets informatiques et technologiques.

Le coût du risque à -16,7 M€, soit 14 bps sur encours, reste très mesuré dans un contexte de forte progression des encours ces trois dernières années.

Après prise en compte de provisions complémentaires sur des participations (-3,4 M€) et des impôts sur les sociétés (-20,9 M€), le résultat net social ressort à 85,8 M€ (85,4 M€ pour la Caisse régionale seule, hors intégration des véhicules de titrisation de crédits habitat), en baisse de 14,6% sur un an.

3.2. Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	juin-19	juin-18	Evolution	
Produit net bancaire	319,4	311,9	7,5	2,4%
Résultat brut d'exploitation	120,1	112,4	7,8	6,9%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	82,8	82,4	0,4	0,5%

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'établit à 82,8 M€ en hausse de 0,5% sur un an.

En norme IFRS, le Produit Net Bancaire consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 319,4 M€, en progression de 7,5 M€ sur un an (soit +2,4%), dont +10,2 M€ sur le PNB IFRS de la Caisse régionale (dont +4,2 M€ liés au PNB social de la Caisse régionale et +6 M€ liés aux retraitements IFRS).

La contribution des pôles métiers au résultat net consolidé s'établit comme suit :

en M€	juin-19	juin-18	Evolution
Pôle Bancassurance France	76,2	76,7	- 0,5
Pôle Capital Investissement Régional	2,1	2,0	0,1
Pôle Presse	1,4	1,9	- 0,5
Pôle Immobilier*	1,6	0,4	1,2
Pôle Foncière	1,5	1,4	0,1
Résultat Net Part du Groupe	82,8	82,4	0,4

* Activité de transactions, administration de biens et promotion

4. Structure financière

4.1. Les Fonds propres consolidés

en M€	juin-19	déc-18	Evolution
Total Bilan consolidé	30 373	29 966	407
Capitaux Propres Part du Groupe	4 314	4 201	113
Capital et réserves liées	927	871	56
Réserves	2 997	2 903	94
Gains et Pertes comptabilisés en Capitaux Propres	308	295	13
Résultat	83	133	- 50

A fin juin 2019, les capitaux propres part du Groupe du Crédit Agricole Nord de France atteignent 4 314 M€, en croissance de 113 M€ par rapport à décembre 2018.

4.2. Le Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale du 23 avril 2019 a autorisé la distribution au titre de l'exercice 2018, d'un dividende de 1,05 euro par titre. Le paiement du dividende a été effectué en numéraire en date du 15 mai 2019.

Le capital de la Caisse régionale Nord de France comprend 17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement, représentant 29,11% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2019.

Durant le premier semestre 2019, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 22 € et 27 €. Au 28 juin 2019, le CCI a clôturé à un cours de 24,45 €, en hausse de 10,1% par rapport au cours du 31 décembre 2018.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2019, la Caisse régionale détient en compte propre 859 422 Certificats Coopératifs d'Investissement au 30 juin 2019 et 878 573 CCI au total avec le contrat de liquidité.

4.3. Les parties liées

Les parties liées sont décrites dans la note 11 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

5. Perspectives

Premier partenaire du territoire et fort de son modèle coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole Nord de France s'inscrit dans une relation durable, engagée et loyale pour que ses clients bénéficient de la meilleure expertise dans les domaines de la Banque, de l'Assurance et de l'Immobilier. Avec le lancement prochain de son nouveau Projet d'Entreprise, la Caisse régionale confirmera son ambition de satisfaire toujours plus ses clients, en affirmant ses valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité sociétale au service de son territoire. Elle aura également comme objectif une gestion prudente de couverture de ses risques afin de répondre aux exigences d'un environnement économique complexifié et d'un cadre réglementaire renforcé.

6. Risques

6.1. Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de la Caisse régionale Nord de France et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans le cadre de son activité, la Caisse régionale Nord de France est exposée principalement aux catégories de risques suivantes :

- Risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie, entraînant l'incapacité de cette dernière à exécuter ses obligations vis-à-vis de la Caisse régionale;
- Risques financiers : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, spreads de crédit, etc.) et au risque pour la Caisse régionale de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses obligations (risque de liquidité);
- Risques opérationnels et risques associés : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que les risques associés à des événements externes, tels que des inondations, des incendies, des tempêtes, des tremblements de terre ou des attaques terroristes. Les risques associés comprennent les risques juridiques et les risques de non-conformité;
- Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue : risques liés à l'environnement macroéconomique et aux conditions de marché, ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire applicable à la Caisse régionale et à son activité (pour les risques liés au dispositif de résolution des établissements de crédit, se reporter au paragraphe 9.5.2 « Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires » de la partie « Informations prudentielles » du chapitre 9).

6.2. Taxonomie des risques majeurs

Afin de garantir une compréhension homogène des catégories de risques, le Groupe Crédit Agricole maintient à jour une taxonomie interne des risques majeurs. Cette taxonomie est revue et validée à minima tous les ans en Comité exécutif ou des risques.

Un risque est considéré comme étant majeur lorsque son occurrence entraîne une déviation significative des objectifs de résultat, de solvabilité ou de liquidité sur une activité ou une entité du Groupe.

La notion de risque majeur est définie soit lorsque l'impact a déjà été observé historiquement, soit lorsqu'il s'agit d'un risque considéré comme mineur jusqu'à présent mais qui pourrait, dans certaines circonstances, se matérialiser à un niveau beaucoup plus élevé que ce qui est observable actuellement. Cette notion peut recouvrir également les risques émergents liés à de nouvelles activités.

Parmi les risques majeurs, la Caisse régionale Nord de France est concernée par les risques suivants :

Type de risque	Définition
Risques de crédit	
Risque de crédit global	Risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. N.B. : concernant les titres de dette corporate du portefeuille de placement, le risque de crédit global comprend le risque de défaut de l'émetteur mais pas le risque de spread qui est classé en Risque émetteur.
Risque de concentration sectoriel et individuel	Risque découlant de l'exposition à chaque contrepartie, y compris des contreparties centrales, à des contreparties considérées comme un même groupe de clients liés, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédits portant sur la même

Type de risque	Définition
	activité, ou de l’application de techniques de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.
Risque pays et souverains	Risque de concentration des expositions dans les portefeuilles de crédit et de placement provenant de la composante pays ou souverain. N.B. : concernant les titres de dette souveraine du portefeuille de placement, le risque pays et souverains comprend le risque de défaut de l’émetteur mais pas le risque de <i>spread</i> qui est classé en Risque émetteur.
Risques Banque de proximité France	Risque de crédit sur le périmètre spécifique de la Banque de proximité France.
Risque de contrepartie sur opérations de marché	Risque encouru en cas de défaillance ou de dégradation de qualité de crédit d’une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés, sur les opérations traitées dans le portefeuille de négociation (titres, dérivés..).
Risque sur titrisation	Risque de crédit induit par les opérations de titrisation dans lesquelles l’entreprise assujettie intervient en qualité d’investisseur, d’initiateur ou de sponsor, y compris les risques de réputation tels que ceux survenant en liaison avec des structures ou des produits complexes.
Risque de règlement livraison	Périmètre : toute opération nécessitant l’échange croisé de titres de créance, d’actions, de devises ou de matières premières, dès lors que cet échange n’est ni soumis à un accord de compensation bilatérale, ni effectué <i>via</i> un tiers garantissant aux deux contreparties une livraison (ou paiement) contre paiement. Le risque se matérialise lorsqu’une contrepartie ne livre pas à l’échéance d’une opération les titres de créances, actions, devises ou matières premières qu’elle doit, alors que la Banque lui a déjà livré par ailleurs les titres de créance, actions, devises ou matières premières que la Banque lui devait sur cette même opération. L’assiette du risque est la contre-valeur brute des titres, actions, devises ou matières premières à recevoir d’une contrepartie donnée, à une même date d’échéance.
Risques financiers	
Risque equity / Risque de participation	Risque de diminution de valeur des prises de participation (de tout type, notamment actions cotées, actions non cotées...) réalisées dans le but d’influer sur l’administration de la Société que ce soit des titres “dont la possession durable est estimée utile à l’activité de l’entreprise, notamment parce qu’elle permet d’exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d’en assurer le contrôle” ou des prises de participation dans le cadre d’une activité de capital investissement.
Risque de marché	Périmètre : portefeuilles de négociation (hors portefeuilles de participation et de placement). Risque de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan résultant de l’évolution des prix de marché (inclut également le risque <i>equity</i> figurant dans ce portefeuille).
Risque émetteur	Risque de diminution de valeur des titres détenus en <i>banking book</i> et comptabilisés à la juste valeur dont l’acquisition est réalisée dans le but de générer un rendement et/ou gérer les réserves de liquidité. Ce risque se matérialise par la baisse de la valeur de l’actif financier liée à l’évolution de la qualité de crédit de l’émetteur pour les titres de dette (CSRBB – <i>Credit Spread Risk in the Banking Book</i>) ou par la baisse du cours de bourse pour les actions cotées.
Risque de change	Risque découlant des positions de change opérationnelles (y.c. portefeuille de négociation et portefeuille titres) et des positions de change structurelles (participations) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ impact en résultat des positions de change opérationnelles laissées ouvertes ; ▪ impact en capitaux propres des positions de change structurelles laissées ouvertes.
Risque de liquidité	Risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque est évalué et suivi dans le cadre du processus ILAAP.

Type de risque	Définition
Risque de taux d'intérêt global	Risque de perte sur la marge nette d'intérêt future suite à un stress de taux.
Risque de levier excessif	Risque de vulnérabilité d'un établissement, résultant d'un levier ou d'un levier éventuel pouvant nécessiter en cas de pertes ou de difficultés de financement de l'établissement la prise de mesures correctives comme une vente en urgence d'actifs pouvant se solder par des pertes complémentaires ou une réévaluation à la baisse des actifs restants.
Risques opérationnels et risques associés	
Risques opérationnels	D'un point de vue général, risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs ; le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact.
Risque de non-conformité / Risque de mauvaise conduite / Risque juridique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières ; ▪ risque actuel ou potentiel de pertes pour un établissement résultant de la prestation inappropriée de services financiers, y compris les cas de mauvaise conduite volontaire ou négligente ; il englobe les risques de non-conformité clients, produits, pratiques commerciales et le risque de fraude interne ; ▪ risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre de ses opérations.
Risque de modèle	Le risque de modèle est le risque de perte qui résulte de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques, dû soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci.
Risque comptable	Risque lié à la qualité de l'information bancaire et financière, qu'elle soit destinée aux dirigeants effectifs ou à l'organe de surveillance, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés.
Risques sécurité des systèmes d'information	<p>Risques inhérents à la sécurité, continuité des systèmes d'informations et à l'intégrité et la confidentialité des informations.</p> <p>Risque externe (cyberespace) dont les vecteurs sont les systèmes et moyens de télécommunication – Définition du National Institute of Standards and Technology (NIST)</p>
Risque physique : sécurité, sûreté, prévention	Risques inhérents à la sécurité du personnel, des outils de travail.
Autres risques	
Risque lié à l'activité et risque stratégique	Risque lié à des pertes, baisses des recettes ou de résultat en raison de décisions liées aux choix stratégiques et/ou au positionnement concurrentiel.
Risque systémique (environnement macroéconomique) et réglementaire	Risque global lié à l'environnement macroéconomique, politique et réglementaire (notamment prudentiel et fiscal).
Risque assurance	Risque de souscription, risque de provisionnement et risque de réassurance.
Risque climatique (physique et transition énergétique)	<p>Risques de premier niveau pouvant survenir suite à des événements climatiques (inondations, tempêtes).</p> <p>Risque résultant de la transition à une économie moins consommatrice de carbone. Ce facteur de risque porte principalement sur l'évolution du prix des actifs financiers exposés au carbone.</p>

6.3. Gestion de risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale Nord de France, la nature des risques auxquels la Caisse régionale est exposée, les principales expositions et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elle couvre les principaux types de risques suivants :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité ; la Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale Nord de France se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

Les dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques sont adaptés aux activités, aux moyens et à l'organisation de la Caisse régionale : ainsi, pour chaque facteur de risque, des limites et procédures sont définies. Ces dispositifs sont régulièrement revus et renforcés et font l'objet de contrôles réguliers.

Les critères d'intervention et les limites font l'objet d'une validation par la Direction Générale et d'une présentation biannuelle au Conseil d'Administration.

La surveillance des risques de crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité Middle Office, indépendante du Front Office, est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de placement, de refinancement et de couverture.

6.3.1. Appétence au Risque

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Nord de France exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2019, celle-ci a été discutée et validée le 18 décembre 2018, après examen et recommandations du Comité des Risques.

Cette démarche est réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menés par la Caisse régionale sur son périmètre dans un cadre coordonné au niveau Groupe par l'organe central, Crédit Agricole SA.

Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale.

L'appétence au risque de la Caisse régionale Nord de France est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

Sa définition s'appuie sur des indicateurs clés, tels que la solvabilité ou la liquidité, des limites et seuils d'alerte définis en cohérence avec ces indicateurs, et des axes qualitatifs complémentaires inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate au Président du Comité des Risques, puis au Conseil d'administration suivant;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le franchissement des seuils de capacité des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est prévu semestriellement.

Au 30 juin 2019, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe, y compris sur le nouvel indicateur mis en place en 2019 sur la conformité des dossiers de connaissance client lors des entrées en relation avec un seuil de tolérance fixé à 95%.

6.3.2. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou dérivés, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites sectorielles et des plafonds d'engagement par contrepartie associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les autorisations de dépassements de plafonds d'engagement par contrepartie font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

6.3.2.1. Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- la banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- la banque des Grandes Clientèles : marchés des Entreprises, des Collectivités, des Institutionnels et de la Promotion Immobilière.

La politique crédit, validée par le Conseil d'administration après examen et recommandations du Comité des risques, définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable et de la capacité de remboursement ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques. Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale poursuit l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critères personnels, critères financiers, critères économiques, critères patrimoniaux, et critères juridiques. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note interne utilisée pour les calculs prudentiels de solvabilité.

Marché des Entreprises

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, des Institutionnels, de la Promotion Immobilière. Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives : la situation financière, la capacité bénéficiaire, les notations interne (Bâle II) et externe (Banque de France) de la contrepartie, ainsi que des éléments sectoriels.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, la localisation géographique, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégué ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation interne et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa notation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée (hypothèque, nantissement de titres), de même que le recours aux organismes de caution suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements supérieurs à 50 M€) ;
- BPI France, SIAGI et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

6.3.2.2. Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de banque de détail. Pour les engagements Entreprises, l'homologation des notations internes a été obtenue le 19 Juin 2014.

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les procédures de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles de notation interne IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales. Les derniers modèles, en production depuis mai 2017, ont été validés par la BCE.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note de crédit sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux calculés par le moteur central IRB sur la base des informations fournies dans le flux CRRv4.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif													
Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif													
Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut													
à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM traités en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire.

6.3.2.3. Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valorisation positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restante à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division des risques, la Caisse régionale s'est fixé ses propres **limites de risques**, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- des limites globales sectorielles ou par nature de crédits** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les financements à effet de levier (dont LBO et FSA), les professionnels de l'immobilier (dont la Promotion Immobilière), et les collectivités publiques,
- une limite globale de concentration sur les plus importantes contreparties et des plafonds individuels de risque par contrepartie** déterminés en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises, collectivités professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM), du chiffre d'affaires réalisé et de la notation interne. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées,

- **des limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (comptes débiteurs, retards de plus de 30 jours, défauts, entrées au contentieux, notations dégradées, créances restructurées, dégradations de notations).

L'ensemble du système des limites de risques de contrepartie crédit (limites réglementaires, limite globale d'encours de crédits, limites sectorielles, limites individuelles sur des contreparties identifiées) est présenté semestriellement au Conseil d'Administration, la dernière fois dans sa séance du 24 Juin 2019.

Processus de gestion des risques

Sur la banque de détail

Au-delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la note interne) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

Le Service chargé du suivi des risques, rattaché à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8^{ème} jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques. Enfin, ce même Service réalise des revues des dossiers sensibles dans l'ensemble des régions commerciales. Ce faisant, le suivi est positionné en amont de la situation de défaut, permettant ainsi d'orienter les dossiers vers les structures ad hoc de traitement du risque : Réseau Commercial, Recouvrement Amiable, Contentieux Juridique.

De plus, chaque mois, les principaux dossiers entrés en défaut ou en débit hors-délégation sont présentés à un Comité Technique des Risques Banque de détail qui statue sur l'orientation à donner pour le traitement des dossiers, et le niveau de provisionnement à appliquer.

Sur la banque de Grande Clientèle

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Promotion Immobilière, Collectivités et Institutionnels, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter les situations les plus sensibles.

Les dossiers sont analysés au moins une fois par an lors de la réception des nouveaux documents comptables et à chaque nouvelle demande financement ou de renouvellement de lignes accordées.

Un Comité Technique des Risques Grandes clientèles examine mensuellement :

- les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), soit en amont de la situation de défaut ;
- les dossiers en irrégularité de plus de 300K€, sans critère de durée, soit également en amont de la situation de défaut ;
- les dossiers notés E+, E et E- avec une perte attendue significative ;
- les dossiers dont la note interne s'est fortement dégradée ;
- les dossiers suivis en Affaires Spéciales ;
- le suivi des échéances de renouvellement des lignes Court Terme ;
- les dépassements de plafond d'escompte.

Par ailleurs, des revues de portefeuille ont été réalisées sur les principaux risques (encours bruts, sensibles, douteux), les Financements à Effet de Levier (LBO, Financements Structurés d'Acquisitions, Corporate à Effet de Levier), les organismes stockeurs de céréales.

Un Comité de Gestion des Risques se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale, des Directions Commerciales, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents, de la Direction Finance et Engagements, ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique. Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés, statuer sur les dossiers les plus sensibles et s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions.

En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique crédit (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il prend position sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

Les stress scenarios

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles statistiques qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est back-testé.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Stress « macro-économique » 2018 : il s'agit d'un exercice couvrant l'ensemble du portefeuille crédit de la Caisse régionale (banque de détail et grandes clientèles) et mesurant l'impact d'une dégradation de la situation économique sur le portefeuille crédit de l'établissement suivant un scenario macro-économique dégradé établi par la Direction des Etudes Economiques de Crédit Agricole SA.

Les impacts, calculés statistiquement sur 2 ans, de ce stress macro-économique sont les suivants :

- Défauts : +204 M€
- Perte attendue : +104 M€
- Emplois Pondérés : +422 M€
- Exigences en Fonds Propres : +81 M€.

Stress de « sensibilité » sur les Grandes Clientèles 2018 : il s'agit de mesurer l'impact d'une dégradation globale des portefeuilles Grandes Clientèles avec des hypothèses tirées de la crise des PME de 1993 en France.

Les impacts de ce stress de sensibilité sont :

- Encours stressé : 2 970 M€
- Perte attendue : +65 M€
- Emplois pondérés : +208 M€
- Exigence en Fonds Propres : +20 M€

6.3.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et suretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

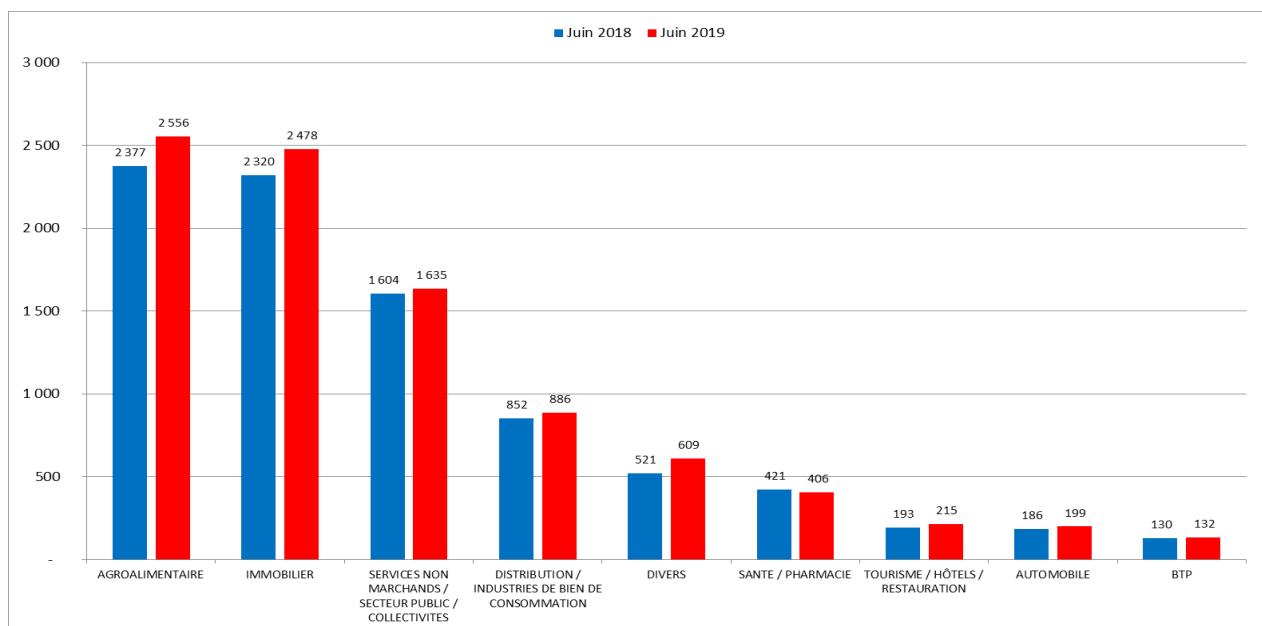
6.3.2.5. Exposition au risque de crédit

6.3.2.5.1. Engagements

Sur les dix plus grandes contreparties, les engagements sont les suivants :

En Millions d'Euros	30 Juin 2019			31 Décembre 2018
	Exposition Brute	Garanties à déduire - Foncaris	Exposition nette	
10 premiers Groupes				Exposition Brute
TOTAL	2 144,1	357,9	1 786,3	2 227,6
Poids (en % du total des encours de crédit)	6,79%			7,30%

Au 30 Juin 2019, la diversification par filière économique se répartit de la manière suivante :



EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)

Périmètre: Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles (approche activité dominante du groupe de risque).

Forbearance

Les restructurations au sens de l'ABE (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minimale de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, la Caisse régionale a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Au 30 Juin 2019, les expositions avec mesures de forbearance s'élèvent à 150 990 K€ dont :

- 98 383 K€ d'expositions non performantes dont 84 775 K€ en défaut.
- 52 607 K€ d'expositions performantes dont 39 140 K€ d'expositions forborne en probation.

6.3.2.5.2. Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toutes natures, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,**
- **lorsqu'il existe un retard sur les créances restructurées dans un contexte de Défaut,**
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 30 Juin 2019, l'encours de Créances Douteuses et Litigieuses en capital et intérêts s'élève à 441 M€ contre 449 M€ au 31 Décembre 2018.

Le taux de CDL s'affiche ainsi à 1,85% contre 1,90% au 31 décembre 2018, sous l'effet de la baisse des CDL de 8 M€ et de la progression des encours globaux de 1,3%.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision correspondant à la partie non couverte par l'espérance de recouvrement. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 59,8% contre 58,2% au 31 décembre 2018.

6.3.2.5.3. Coût du risque

Le coût du risque (Caisse régionale et fond commun de titrisation habitat) s'élève à -16,7 M€ au 30 juin 2019, soit 14 bps sur encours.

6.3.2.5.4. Application de la norme IFRS 9

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss-ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour leur durée de vie et de déterminer l'évolution du risque de crédit des instruments financiers, depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Pour la construction du FLC, le Groupe s'appuie sur les quatre scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A., qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement portent sur les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole, etc...).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le process IFRS 9.

Les scénarios utilisés dans les modèles de prévision du FLC du Groupe et de ses entités ont été actualisés au cours du 1^{er} semestre 2019. Le scénario de base peut être résumé globalement par une hypothèse de ralentissement de la croissance sans tensions obligataires. Le contexte économique mondial serait marqué par un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis en 2019, ainsi qu'une consolidation de l'activité en zone euro. La croissance américaine s'infléchirait plus nettement à partir de 2020, avec des risques de récession, du fait de la fin des effets du stimulus fiscal et des impacts de la guerre commerciale. Ce freinage se diffuserait à l'Europe dont la croissance devrait passer sous son rythme potentiel. En l'absence de tensions inflationniste, la politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante et les taux à long terme « core » resteront bas du fait de la faiblesse de la croissance nominale et d'une aversion au risque élevée.

L'évolution de la structure des encours et des ECL au 1^{er} semestre 2019 est détaillée dans la partie 3 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 94% des corrections de valeurs pour pertes.

L'exposition en bucket 1 augmente de +5,3% au 1^{er} semestre 2019, traduisant ainsi, à la fois, la dynamique de production et la bonne tenue du niveau de risque. Corrélativement, l'exposition en bucket 2 est en baisse de -5,4% (soit -74 M€ en valeur absolue), et en poids relatif (-50bp à 4,66%).

En synthèse, les provisions IFRS 9 (crédits et titres) s'élèvent à :

- 76 M€ au niveau du FLC contre 80 M€ au 31 Décembre 2018
- 44 M€ au niveau du FLL contre 35,6 M€ au 31 Décembre 2018

Soit un total de 120 M€ contre 115,6 M€ au 31 Décembre 2018.

6.3.2.6. Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit

L'évolution des risques a été favorable au 1er semestre 2019, sous l'effet d'une baisse effective du montant des créances douteuses (-8 M€) qui explique 60% de la baisse du taux de CDL (-6 bp à 1,85%).

Pour le 2^{ème} semestre 2019, la Caisse régionale maintient sa politique d'anticipation des difficultés de ses clients le plus en amont possible, afin de pouvoir les accompagner, dans le respect des règles prudentielles.

6.3.3. Risques financiers

Le contrôle des risques financiers du Groupe Crédit Agricole est structuré à deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- au niveau de la Caisse régionale, la Direction des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Son Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché et aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Outre la Direction Générale, le Comité Financier est composé du Directeur Financier et Engagement, du Directeur des Risques et Contrôles permanents, d'un Directeur Commercial, du Responsable du Pôle Comptable, du Responsable du Pilotage et de la Gestion financière, des Responsables de la Trésorerie et du Middle Office.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de Middle Office chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés. L'unité Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau, et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Il valide chaque année la politique de gestion financière de la Caisse régionale, qui définit les objectifs de gestion, le niveau de tolérance aux risques et les indicateurs de mesure. Les limites globales de risque (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont également soumises pour validation au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle lui sont présentées, a minima une fois par an.

6.3.3.1. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le spread de crédit, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La gestion des risques de marché a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marché afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole S.A. et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue d'un point vue comptable le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en normes IFRS. La Caisse régionale ne détient pas de trading book.

Les expositions aux risques de marché sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle nécessaire pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte de niveau Direction Générale et Comité Financier est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale; un deuxième seuil d'alerte de niveau Conseil d'Administration est enclenché dès l'atteinte de 95% d'une limite globale. Par ailleurs, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable sont attribuées par la Direction Générale à la Direction Finance, Pilotage et Engagements, pour mettre en œuvre les décisions de politique de gestion financière qui sont validées en Comité Financier.

6.3.3.1.1. Exposition aux risques de marché

Le suivi des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation (trading book).

Les stress scenarii

La Caisse régionale utilise des scenarii de stress, qui simulent des conditions extrêmes de marché. Ces scenarii sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Une limite globale de perte sur le portefeuille de titres de placement/Juste Valeur par Résultat et Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclables est définie, et un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant l'atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices nécessaires.

L'impact en stress scenario Groupe au 30 juin 2019 s'élève à -46,5 M€.

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marché de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Par ailleurs, la Caisse régionale procède à une valorisation des produits complexes de manière indépendante du vendeur afin de répondre aux exigences réglementaires et comptables.

Déclaration d'exigence de fonds propres au titre du risque de marché

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

6.3.3.1.2. Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale. La Caisse régionale n'a pas d'opération de couverture du portefeuille actions.

Risque action provenant du portefeuille de placement

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Au 30 juin 2019, ces titres sont valorisés en juste valeur par résultat pour 1 M€.

Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a activé à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2008 et renouvelé chaque année depuis cette date.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des certificats coopératifs d'investissement acquis.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Caisse régionale informera les porteurs de CCI par voie de communiqué.

- d'annuler, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse régionale, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée,
- de réduire corrélativement le capital social.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2019, 1 710 982 certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2019, dans le cadre du programme de rachat y compris contrat de liquidité, 878 573 titres sont détenus pour un montant net de 15,2 millions d'euros.

6.3.3.1.3. Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché

La Caisse régionale est faiblement exposée au risque de marché et poursuit sa politique de gestion extinctive de certains produits complexes (portefeuille de valeur comptable de 10,1 M€ au 30 juin 2019).

La Caisse conserve à son passif 85 M€ de nominal de BMTN soumis aux variations de juste valeur en norme IFRS au titre du spread de crédit de Crédit Agricole S.A.

6.3.3.2. Gestion du bilan

En tant qu'organe Central, Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application auprès des Caisse régionales dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne et de la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

6.3.3.2.1. Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Gestion du risque de taux

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque mois et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger d'une exposition défavorable à la variation des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. Cette couverture est composée de 5 297 M€ de swaps en notionnel au 30 juin 2019.

Mesure du risque de taux

Le suivi du risque de taux se fait chaque mois par la méthode de la VAN et des gaps de taux.

La méthodologie des gaps consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

Ces modèles sont définis par Crédit Agricole SA et reposent sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La Caisse régionale applique les modèles préconisés par Crédit Agricole SA, excepté dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés pour lesquels elle applique des modèles « locaux ».

Encadrement du risque de taux

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations de Crédit Agricole S.A. :

- Limite en VAN : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de taux de +/- 200 bps et d'un choc inflation de +100 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels (soit 248 M€).
- Limite en GAP : la limite de concentration en gap sur 10 ans ne doit pas dépasser 5% du PNB d'activité budgété les années 1 et 2 (soit 1 236 M€); et ne doit pas dépasser 4% du PNB d'activité budgété les années 3 à 10 (soit 989 M€).

Depuis juin 2019, une nouvelle limite et un nouveau seuil d'alerte ont été introduits dans le dispositif d'encadrement de la mesure du risque de taux selon le test OUTLIER en respect des Instructions de l'European Banking Authority publiées le 19 juillet 2018 :

- nouvelle limite globale de 20% des fonds propres prudentiels en vision phasée. Au 30/06/2019, cette limite est de 507 M€.
- nouveau seuil d'alerte de 15% des fonds propres prudentiels de base de catégorie 1. Au 30/06/2019, ce seuil d'alerte est de 371 M€.

Deux types de tests Outlier sont à calculer à compter du 30 juin 2019 :

- Impact sur la VAN d'un choc de taux de +/-200 bps < 20% des fonds propres globaux
- 6 scénarios standards comparés à 15% des Fonds Propres Tiers One. C'est celui qui est le plus « mordant » qui est retenu.

Les risques optionnel (ex. caps, floors) et comportemental (ex. RA crédits et DAT) devront être intégrés dans les deux tests, en plus des contraintes suivantes : non prise en compte des FP, cap à 5 ans sur la collecte non échéancée.

Les dépassements des seuils devront être communiqués systématiquement à la BCE pour les deux tests.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites et seuil d'alerte fixés dans le dispositif d'encadrement du risque de taux.

Exposition

Au 30 juin 2019, l'impact en VAN défavorable pour un choc de taux de -200 bps et un choc inflation de +100 bps s'établit à -31 M€.

Le résultat de la mesure en gap au 30 juin 2019 est le suivant :

	A1 glissante	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gap synthétique en EUR	477	628	378	-230	-191	-134	135	-67	-211	-67

Le résultat de la mesure du test Outlier au 30 juin 2019 est de -286 M€.

Scénario	Choc directionnel			Total Risque Directionnel	Risque Optionnel	Risque Comportemental	Total EUR	Total CHF	Total	Impact final
	Choc sur le gap synthétique		Choc sur l'ajustement des FP							
Choc +200bp	-24		-202	-13	-239	-12	-36	-286	0	-286
Choc -200bp	-3		70	8	74	-1	-15	58	0	29
Hausse	-24		-202	-13	-239	-12	-36	-286	0	-286
Baisse	-3		70	8	74	-1	-15	58	0	29
Pentification	-1		-61	-9	-71	-1	-4	-77	0	-77
Aplatissement	-3		28	7	32	-3	-11	18	0	9
Hausse des taux courts	-16		-39	2	-53	-3	-1	-58	0	-58
Baisse des taux courts	3		22	-2	23	-4	-1	18	0	9

Impact Final	Impact Final	Montant des FP/FPT1	En % de FP	Limite
Min des scénarios 1 et 2	-286	2537	-11,28%	507
Min des 6 scénarios	-286	2471	-11,57%	371

6.3.3.2.2. La gestion du risque structurel de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

6.3.3.2.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur un système interne de mesure et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole S.A. qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse régionale.

Ce système a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Ce système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le ratio de liquidité à court terme (LCR, Liquidity Coverage Ratio), ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM, Additional Liquidity Monitoring Metrics), font ainsi l'objet d'un reporting mensuel transmis à la BCE.

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le risque d'illiquidité est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois). L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte stressé, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scenario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le pilotage du risque de liquidité à moyen long terme s'appuie sur la mesure du risque de concentration des échéances. Une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette à moyen et long terme, semestre par semestre, a été fixée à 1,8% des encours de crédits de la Caisse régionale et est revue semestriellement sur la base de la consommation constatée de la liquidité au niveau du Groupe.

Les besoins de liquidité à moyen long terme se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Dans le cadre de sa Limite de refinancement Court Terme, la Caisse régionale diversifie ses ressources par des émissions de NEU CP et des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. Avec une stratégie d'optimisation du coût de son refinancement moyen et long terme, la Caisse régionale s'appuie également sur des sources de refinancement sous forme d'avances dites spécifiques auprès de Crédit Agricole S.A (CRH, Covered bonds...).

Des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement. Au 30 juin 2019, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits à moyen et long terme éligibles auprès de Crédit Agricole S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de Titres de Créances Négociables	Plafond
NEU CP	1 700 M€
NEU MTN	2 620 M€ Dont 820 M€ de BMTN subordonnés

- **Limite plancher de Position en Ressources Stables**

Périmètre	Limite
Ressources Stables – Emplois stables	180,9 M€

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grecés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1er octobre 2015 avec un seuil

minimal à respecter de 100% au 1er janvier 2018. Ce minimum réglementaire est à respecter en permanence. Un calcul quotidien du LCR est réalisé pour s'en assurer.

Le Ratio Liquidity Coverage Ratio (LCR) calculé sur la base des moyennes sur 12 mois glissants des composantes du ratio LCR s'élève à 128,44% au 30 juin 2019.

Le résultat du calcul de la moyenne, sur les douze derniers mois glissants, des douze LCR mensuels réglementaires est de 128,91%.

Portée de la consolidation : CR NORD DE FRANCE + FCT Habitat		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondéré (moyenne)			
Monnaie et unités : Toutes devises - en M€									
Trimestre se terminant le :		30/06/2019	31/03/2019	31/12/2018	30/09/2018	30/06/2019	31/03/2019	31/12/2018	30/09/2018
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes		12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)						1 827	1 804	1 836	1 852
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :		4 970	4 843	4 722	4 625	305	296	288	282
3 Dépôts stables		3 847	3 765	3 687	3 630	192	188	184	182
4 Dépôts moins stables		1 123	1 077	1 035	995	113	108	104	100
5 Financement de gros non garanti		2 262	2 172	2 066	2 015	1 464	1 399	1 323	1 289
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives		540	549	526	513	131	133	127	124
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		1 693	1 605	1 521	1 494	1 304	1 248	1 178	1 156
8 Créances non garanties		29	18	18	8	29	18	18	8
9 Financement de gros garanti						15	15	15	14
10 Exigences supplémentaires		1 646	1 690	1 751	1 826	339	349	364	392
11 Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté		174	172	177	194	174	172	177	194
12 Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance									
13 Facilités de crédit et de trésorerie		1 472	1 518	1 573	1 632	165	177	186	199
14 Autres obligations de financement contractuel		11	12	14	14	11	12	14	14
15 Autres obligations de financement éventuel		62	72	105	128	62	72	105	128
16 TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE						2 195	2 143	2 109	2 119
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17 Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)		19	15	15	14	0	0	0	0
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes		963	927	839	823	494	469	421	402
19 Autres entrées de trésorerie		278	297	294	279	278	297	294	279
EU-19a (Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)									
EU-19b (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)									
20 TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE		1 260	1 239	1 148	1 116	773	767	716	681
EU-20a Entrées de trésorerie entièrement exemptées									
EU-20b Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %									
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %		1 260	1 239	1 148	1 116	773	767	716	681
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ						1 827	1 804	1 836	1 852
22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE						1 423	1 376	1 393	1 438
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)						128,44%	131,04%	131,81%	128,80%

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Certaines pondérations font encore l'objet de discussions. L'encadrement réglementaire initialement prévu en 2018, a suivi le processus législatif européen lancé à la suite de la proposition de la Commission Européenne du 23 novembre 2016. Une mise à jour a été effectuée sur le NSFR dans le règlement CRR2. Le texte final de NSFR, a été adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'UE le 14 mai 2019.

La publication au Journal officiel de l'UE a eu lieu le 7 juin 2019 et son entrée en vigueur a eu lieu le 28 juin 2019. Le NSFR deviendra contraignant au cours du second trimestre 2021.

6.3.3.2.4. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi de :

- couverture de juste valeur (Fair Value Hedge),
- couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge),
- couverture d'un investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Pour se protéger contre des variations de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS - IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le Groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective. A compter de l'exercice 2017, le Groupe Crédit Agricole a mis en place une documentation générationnelle de la macro-couverture. Le principe général est que pour chacune des générations de swaps, il doit exister un excédent d'actifs à couvrir.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La catégorie des couvertures de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge) concerne la protection de la valeur aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises autres que l'euro.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

6.3.3.3. Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan

Au 30 juin 2019, le ratio de collecte de bilan par rapport aux crédits alloués s'affiche à 133,3%, contre 136,4% au 31 décembre 2018. La Caisse régionale entend rester un acteur central du financement de son territoire. Sa politique commerciale vise au développement de ses crédits mais aussi de sa collecte malgré le contexte peu favorable des taux.

Le contexte bas des taux d'intérêt incite également la clientèle à renégocier ses crédits. Cette situation de taux faibles et de renégociation active de la clientèle va continuer de peser sur la marge d'intermédiation.

6.3.4. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire

Compte-tenu du profil d'activités de la Caisse Régionale, qui conduit essentiellement une activité de banque de proximité en France, les risques financiers liés aux effets du changement climatique ne sont pas significatifs par rapport notamment aux risques de crédit, de marché et de gestion du bilan qui sont exposés

ci-dessus. Le reporting de la politique RSE, réalisé au travers de la déclaration de performance extra-financière, intègre les enjeux climatiques.

6.3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

6.3.5.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction Générale via le volet risques opérationnels du Comité de gestion des Risques,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement et dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

La Direction Générale est par ailleurs informée mensuellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de second niveau sont destinataires de ces informations. Le Conseil d'Administration est informé trimestriellement des plus gros incidents collectés (>150 K€) et semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

6.3.5.2. Méthodologie

La Caisse régionale Nord de France utilise l'approche des mesures avancées (AMA - Advanced Measurement Approach). L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,

- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalles de confiance de 99,9% sur une période de un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scenarii et de facteurs reflétant l'environnement; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

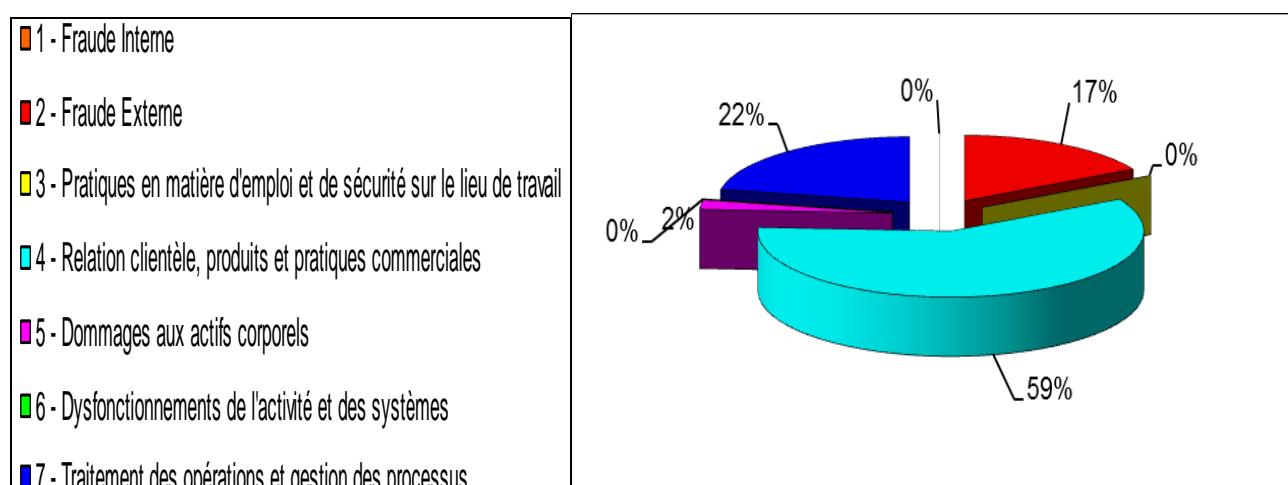
Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

6.3.5.3. Expositions

Le coût brut du risque opérationnel s'établit à 1 609 K€, en baisse sensible (-36%) par rapport à l'année dernière lié principalement à deux incidents de fraude externe sur la période précédente et des provisions constituées suite à un contrôle (qualification en risque opérationnel remise en cause post arrêté 31/12/2018 avec reprise au premier trimestre 2019). Ce coût représente 0,53% du PNB global sachant que la Caisse régionale a revu et défini fin 2018 le seuil d'appétence au risque opérationnel qui reste égal au rapport coût du risque/PNB de 1,5% mais calculé sur chaque trimestre.

A noter une modification du profil de collecte avec une prépondérance sur ce premier semestre de la catégorie de risque « Relations clientèle, produits et pratiques commerciales » en lien avec des provisions sur des dossiers clients.



Le coût brut du risque opérationnel frontière crédit est en baisse à 415 K€ vs 490 K€ au 30/06/2018 et représente 0,14% du PNB global.

Des plans d'action correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

6.3.5.4. Plans de continuité d'activité

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les quatre zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique (attaque virale massive, indisponibilité physique ou logique du système),
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle externalisée au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité du personnel (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe. A titre d'exemple, un Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole SA est testé chaque année. A noter que ce PSI a été déclenché aussi en situation réelle suite inondations dans un centre de production en 2018.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise l'outil Groupe SIMCA (Système Informatisé du Management de la Continuité d'Activités) pour la gestion de ces plans de continuité d'activités.

La Caisse régionale a réalisé le 21/11/2016 un test de repli partiel des personnes situées sur le site administratif de Lille vers celui d'Arras et validé sa stratégie de repli en cas d'indisponibilité des locaux. Au cours du second semestre 2019, un nouveau test de repli concernant les personnes situées sur le site d'Arras sera effectué et cette fois-ci sur un site dédié à Avelin.

Dans le cadre du programme CARS (Crédit Agricole Renforcement Sécurité), des barrières de sécurité ont été mises en place ou renforcées pour se prémunir contre le risque Cyber et la Caisse régionale réalisera au cours du second semestre un exercice de cybercrise.

6.3.5.5. Assurances et couverture des risques

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent une couverture des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

6.3.6. Risques juridiques

À la connaissance de la Caisse régionale Nord de France, il n'existe, au 30 juin 2019, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 10 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Nord de France est donc très

confiante sur l'issue de cette procédure. Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

6.3.7. Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie relative au dispositif de contrôle interne.

7. Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France exerce un contrôle continu sur ses activités.

L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne s'inscrivent dans les normes définies par le Groupe Crédit Agricole conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Contrôle Interne mis en œuvre par la Caisse régionale a pour objectif de vérifier :

- la conformité de l'organisation, des procédures internes et des opérations réalisées par rapport aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, normes et usages professionnels et déontologiques, orientations stratégiques décidées par les dirigeants effectifs,
- la qualité de l'information comptable et financière et, en particulier, des conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information,
- l'efficacité du dispositif de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et des résultats, avec la fixation de limites de risques validées par le Conseil d'Administration,
- la prévention et la détection des fraudes et des risques opérationnels,
- la qualité des systèmes d'information et des systèmes de communication.

La responsabilité de veiller à la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité du Contrôle Interne est partagée entre quatre fonctions, nominativement désignées auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) via Crédit Agricole S.A. :

- le Responsable de la fonction Gestion des risques :
Rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale, il s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques sur le périmètre des entreprises surveillées sur base consolidée.
- le Responsable du Contrôle Permanent :
Rattaché directement au Directeur des Risques et Contrôles permanents, il vérifie le bon déploiement, l'exhaustivité, la réalité et la pertinence du dispositif global de contrôles dans le respect des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- le Responsable du Contrôle de la Conformité :
Rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents, il est Responsable du Contrôle des Services d'Investissement (RCSI), de la sécurité financière, des sanctions internationales et des réglementations en matière de commercialisation de produits. Il veille, en liaison notamment avec le service Juridique, au respect des lois et règlements, des normes professionnelles et déontologiques applicables aux activités bancaires et financières ainsi qu'au respect des procédures internes.

- le Responsable du Contrôle Périodique : Rattaché directement au Directeur Général de la Caisse régionale, il assure le niveau ultime de contrôle de l'ensemble du dispositif de Contrôle Interne, Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité et Contrôle des Prestations Essentielles Externalisées compris.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

Les dispositifs de mesure et de surveillance des risques (contrepartie, marché, taux, opérationnels...) sont assurés par des instances telles que le Comité de Gestion des Risques et le Comité Financier et régulièrement présentés au Comité des risques et au Conseil d'administration.

Enfin, le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise pour l'exercice 2018, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, a été établi et diffusé à l'issue de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

7.1. Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place qui s'étend aux entreprises surveillées sur base consolidée par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories.

- Les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques.
- Les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,
- Les contrôles périodiques par le Service Audit, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

Le contrôle de la sécurité informatique des systèmes d'information (communautaire et privatif) est, conformément aux exigences du Groupe face à la montée des risques cyber, désormais confié au Chief Information Security Officer (CISO), fonction que la Caisse régionale a choisi d'externaliser via un centre de coopération dénommé CASIHA depuis avril 2017.

Ce centre travaille de concert avec le CISO du GIE CA-TECHNOLOGIES et SERVICES pour le SIU NICE et avec le référent de la Caisse régionale pour le périmètre de l'informatique privative.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information NICE est sous la responsabilité du GIE CA-TECHNOLOGIES et SERVICES, conformément à ses obligations contractuelles avec les Caisses régionales. Les contrôles permanents de second degré sont eux réalisés par le Pilote des Risques du Système d'Information (PRSI) de la Caisse régionale.

7.2. Contrôle de la Conformité

Sur la base du plan de contrôle annuel de la Conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles sont réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non-conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits sont validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises au cours du premier semestre 2019 ont porté sur :

- la création d'un comité mensuel spécifiquement dédié à la Sécurité Financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), à la lutte contre la fraude et aux sanctions internationales,
- la création d'un comité mensuel « Déploiement du dispositif de lutte contre la corruption », relatif à la loi du 9 décembre 2016, dite « Sapin II », pour ses volets « Lutte contre la Corruption » et « Lanceurs d'Alerte », au cours duquel ont été présentés les résultats de la première cartographie des risques de corruption,
- la réalisation d'un audit ISO 37001 sur le déploiement du dispositif anti-corruption par un cabinet externe, dans le cadre du renouvellement de la certification du Groupe Crédit Agricole,
- la poursuite du plan de remédiation Groupe Sanctions Internationales, avec un premier jalon au 23 juin portant sur la mise en conformité de la clientèle risquée,
- la mise en œuvre de formations notamment dédiées à la lutte contre le financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption,
- le renforcement du process d'entrée en relation (création de groupes de travail spécifiques),
- la création d'un comité de pilotage dédié à la mise en œuvre des engagements de la Caisse régionale envers la clientèle fragile.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non-conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

7.3. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Le développement et la structuration d'un dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière sont une réponse aux exigences réglementaires découlant de l'arrêté du 3 novembre 2014, des directives européennes et du cadre de référence de l'AMF.

L'ensemble de ces textes converge vers le renforcement de la responsabilité des dirigeants en matière de contrôle interne et une nécessaire implication de l'ensemble des collaborateurs dans la mise en œuvre des dispositifs de contrôle et notamment dans la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière.

7.3.1. Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Finances, Pilotage et Engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France assure l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables,

concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement au Directeur des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale.

La charte du contrôle permanent de l'information comptable et financière, validée le 8 décembre 2014 et actualisée tous les ans, la dernière mise à jour datant de septembre 2018, définit notamment l'objectif de la charte, le contexte normatif et réglementaire, le rôle et les responsabilités des différents niveaux de contrôle comptable au sein de la Caisse régionale (Direction Finances, Comptabilité générale, unités comptables décentralisées), la cartographie des processus comptables et la gestion des risques comptables, le périmètre de couverture des contrôles, les outils de contrôle (Scope et SELF1 l'organisation des travaux de contrôle (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle), la communication (l'animation, les comités et la procédure d'alerte relative aux risques comptables).

Cette charte du contrôle permanent comptable s'applique à l'ensemble des Directions et services de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, qui participe au processus de production de l'information comptable et financière, sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidée et sur les entités hors périmètre pour lesquelles un dispositif de contrôle comptable est maintenu.

L'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 2014 prévoit que la surveillance des établissements de crédit s'effectue sur une base consolidée. Aussi, les entités entrant dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France devront respecter les principes de cette Charte en l'adaptant si nécessaire en fonction de la nature et du volume de leurs activités, de leur taille, de leurs implantations et des risques de différentes natures auxquels ils sont exposés.

Le dispositif de contrôle permanent de l'information financière et comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisse régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

7.3.2. Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information requise pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière est décrite dans le livre des procédures comptables prévu par la réglementation, selon une méthodologie définie par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière de la Caisse régionale. Les procédures de contrôles comptables participent à la maîtrise des risques en général et des risques de corruption en particulier ; elles constituent à ce titre un instrument de prévention et de détection des faits de corruption à prendre en compte dans le cadre de la stratégie de gestion des risques. Les procédures relatives à la piste d'audit sont formalisées.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie, pour l'essentiel, sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

7.3.2.1. Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A et C.A.T.S, lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

7.3.2.2. Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment pour celles relevant de l'application des normes comptables IFRS 7 et IFRS 9) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées

7.3.3. Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière :

- séparation du contrôle comptable en deux niveaux,
- élaboration d'une cartographie des risques comptables,
- révision de la cartographie des processus comptables et la gestion des risques comptables,
- révision des plans de contrôles comptables dans les services opérationnels,
- mise en place de la procédure relative aux risques comptables,
- déploiement des contrôles sur les processus d'élaboration de l'information comptable et financière,
- mise en place d'une réunion trimestrielle sur le rapprochement comptabilité-risques,
- déploiement de guides de contrôles comptables dans les filiales du périmètre de surveillance consolidée selon la méthodologie du Groupe (guide spécifique sur les filiales immobilières et guide sous forme de questionnaires de certifications comptables sur les autres entités).

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et la Direction Finances, Pilotage et Engagements :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les unités comptables décentralisées, rattachées aux Directions, qui assurent, par leurs activités, l'alimentation de la comptabilité générale,
- contrôles de 2ème degré 1er niveau exercés par la Direction Finances, Pilotage et Engagements.

Cette évaluation permet ainsi au Directeur des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Suite aux contrôles de niveau 2.2 réalisés, l'ensemble des contrôles est formalisé dans une synthèse à périodicité semestrielle transmise au Directeur des Risques et Contrôles Permanents et aux responsables de la Direction Finances, Pilotage et Engagements.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière (résultats des

contrôles 2.2C, ICAAP comptables, thématiques comptables et financières, cartographie 97.02 comptable, résultats des contrôles sous SCOPE, contrôles des filiales, etc..) et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans la Caisse régionale.

7.3.4. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit et au Conseil d'administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

8. Comptes inactifs et déshérence

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaire, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Un compte est considéré comme inactif dès lors :

- qu'il n'a enregistré aucun mouvement pendant une période de 12 mois consécutifs (5 ans pour un compte-titres ou compte épargne) ;
- et que son titulaire (son représentant légal ou une personne habilitée) ne s'est pas manifesté auprès de l'établissement teneur du compte, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans le même établissement, pendant cette même période.

Lorsque le titulaire du compte est décédé, cette période a pour point de départ la date du décès.

A chaque étape du traitement (déttection des comptes en inactivité, transfert des fonds à la CDC), une information est faite auprès des titulaires, représentants, ayants-droit et mandataires de ces comptes.

Produits concernés

Cette loi s'applique aux comptes ouverts à des particuliers, à des sociétés, associations, comité d'entreprises et autres personnes morales.

D'autre part, elle vise :

- les comptes bancaires inactifs : comptes de dépôt et comptes courants, comptes d'épargne réglementée ou non, comptes de titres financiers (incluant donc les certificats coopératifs d'investissement) et comptes parts sociales ;
- Les coffres-forts inactifs.

Transfert des fonds à la Caisse des Dépôts et Consignation

En l'absence de manifestation du client ou d'opération sur le compte, la banque dépose le solde des comptes restés inactifs à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

- à l'issue d'un délai de 3 ans suivant le décès du titulaire du compte ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans suivant le début de la période d'inactivité du compte si le titulaire est en vie ;
- pour les PEL (Plans d'épargne logement) à l'issue d'un délai de 20 ans suivant le début de la période d'inactivité du PEL, si le titulaire ne détient aucun autre compte dans le même établissement.

Les sommes non réclamées par leurs titulaires ou leurs ayants droit seront acquises à l'Etat :

- à l'issue d'un délai de 27 ans à compter de leur dépôt à la CDC dans le cas des personnes défuntes ;
- à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la date de ce dépôt si le titulaire est en vie ;
- à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de ce dépôt si le compte concerné était un PEL et que le titulaire vivant ne détenait aucun autre compte dans le même établissement.

Pour l'année 2018, le nombre de comptes inactifs est de 30 995 pour un montant de 12,3 M€, et 2 756 comptes inactifs, pour un montant de 4 M€, ont été remontés à la CDC.

9. Informations prudentielles

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

9.1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

9.2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

9.3. Ratios de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

9.3.1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs

- exposées au risque (EAD¹) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
- les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

¹ L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciers ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

9.3.2. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période au 30/06/2019 mais inclut le résultat conservé de la période au 31/12/2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 471 041	2 471 041	2 430 715	2 421 507
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	2 471 041	2 471 041	2 430 715	2 421 507
Fonds propres globaux	2 536 501	2 496 960	2 490 941	2 421 507
Total des emplois pondérés	11 013 719	11 013 719	11 053 322	11 053 322
Ratio CET1	22,4%	22,4%	22,0%	21,9%
Ratio Tier 1	22,4%	22,4%	22,0%	21,9%
Ratio global	23,0%	22,7%	22,5%	21,9%
Exigences minimales				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	2,500%		1,875%	
Coussin contracyclique	0,000%		0,001%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%		1,9%	
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres				
Ratio CET1	7,0%		6,4%	
Ratio Tier 1	8,5%		7,9%	
Ratio global	10,5%		9,9%	
Excédent de capital				
CET1	1 700 037		1 726 008	
Tier 1	1 534 831		1 560 208	
Fonds propres globaux	1 380 016		1 399 367	

Au 1er juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 7,0%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 1 700 037 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 22,4% et 23,0% au 30 juin 2019.

9.4. Définition des fonds propres

9.4.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les parts sociales en cours de remboursement
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PRORES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

9.4.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

9.4.3. Fonds propres prudentiels au 30 juin 2019

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	4 314 490	4 314 490	4 201 354	4 201 354
(-) Distributions anticipées			(39 715)	(39 715)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(17 569)	(17 569)	(13 010)	(13 010)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(32 878)	(32 878)	(33 252)	(33 252)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(20 591)	(20 591)	(36 008)	(36 008)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 607 748)	(1 607 748)	(1 599 388)	(1 599 388)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(3 648)	(3 648)	(3 596)	(12 804)
Autres éléments du CET1	(161 015)	(161 015)	(45 670)	(45 670)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 471 041	2 471 041	2 430 715	2 421 507
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3 648)	(3 648)	(3 596)	(3 596)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	(9 209)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	3 648	3 648	3 596	12 804
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	2 471 041	2 471 041	2 430 715	2 421 507
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	39 541	0	69 434	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	32 680	32 680	0	0
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(1 349)	(1 349)	(1 351)	(1 351)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(5 412)	(5 412)	(7 857)	(7 857)
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	9 209
Autres ajustements transitoires	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	65 459	25 918	60 226	0
FONDS PROPRES GLOBAUX	2 536 501	2 496 960	2 490 941	2 421 507
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	11 013 719	11 013 719	11 053 322	11 053 322
RATIO CET1	22,4%	22,4%	22,0%	21,9%
RATIO TIER 1	22,4%	22,4%	22,0%	21,9%
RATIO GLOBAL	23,0%	22,7%	22,5%	21,9%

9.4.4. Evolution des fonds propres prudentiels

(en milliers d'euros)	Phasé 30/06/2019 vs 31/12/2018
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018	2 430 715
Augmentation de capital	56 428
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 626
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	374
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	15 417
Dépassement de franchises	(8 360)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(52)
Autres éléments du CET1	(36 107)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	2 471 041
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	2 471 041
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018	60 226
Emissions	0
Remboursements ⁽¹⁾	(29 893)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	35 126
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019	65 459
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019	2 536 500

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

9.5. Autres dispositions

9.5.1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale), initialement prévue au 1^{er} janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionales, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 9% sur une base de *Tier 1* phasé.

(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	30 130 145	29 685 063
Expositions sur dérivés	119 109	144 268
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	202 098	254 683
Autres expositions de hors-bilan	1 958 611	1 848 556
Expositions intragroupe exemptées	-3 364 432	-3 151 747
Montant des actifs déduits	-1 699 909	-1 703 141
Exposition totale aux fins du ratio de levier	27 345 621	27 077 683
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	2 471 041	2 430 715
Ratio de levier	9,0%	9,0%

9.5.2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle

ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisse régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

9.6. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

9.6.1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 351,7 millions consentis par la Caisse régionale (cf. *annexes aux comptes consolidés au 30/06/2019, note annexe n°7*).

9.6.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

9.7. Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Risque de crédit	10 513 696	10 533 129
dont approche standard	1 494 790	1 670 763
dont approche fondation IRB	2 765 364	2 650 615
dont approche avancée IRB	2 681 360	3 085 702
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	3 565 705	3 124 602
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	6 477	1 447
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	500 022	520 193
dont approche standard	79 905	96 726
dont approche par mesure avancée	420 117	423 467
TOTAL	11 013 719	11 053 322

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

10. Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Les indicateurs alternatifs de performance (ou « IAP », traduction de « Alternative Performance Measures » ou « APM ») sont des indicateurs financiers, historiques ou futurs, de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie autre qu'un indicateur financier défini ou précisé dans le référentiel comptable applicable.

Les IAP suivants ont été utilisés dans ce rapport :

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition
Coefficient d'exploitation	Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit net bancaire (PNB) ; il indique la part de Produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.
Coût du risque sur encours	Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque de crédit annualisé aux encours de crédit fin de période.

Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit
Agricole Nord de France en date du 26 juillet 2019**

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	57
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	57
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	58
COMPTE DE RÉSULTAT.....	58
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	59
BILAN ACTIF	60
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	62
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	64
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS	67
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES.....	67
1.1 Normes applicables et comparabilité	67
1.2 Principes et méthodes comptables	70
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	71
3. RISQUE DE CRÉDIT	72
4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	79
4.1 Produits et Charges d'intérêts	79
4.2 Produits et charges de commissions	79
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	80
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	81
4.5 Produits (charges) nets des autres activités	81
4.6 Charges générales d'exploitation	81
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	82
4.8 Coût du risque	82
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	83
4.10 Impôts	83
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ..	85
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	87
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel.....	87
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	88
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	88
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91
6.3 Actifs financiers au coût amorti	92
6.4 Exposition au risque souverain	94
6.5 Passifs financiers au coût amorti.....	94
6.6 Immeubles de placement.....	95
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	96
6.8 Écarts d'acquisition.....	96
6.9 Provisions.....	97

6.10	Dettes subordonnées.....	97
6.11	Capitaux propres	98
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	99
8.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	100
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	101
9.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	101
9.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	104
10.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS.....	110
11.	PARTIES LIEES.....	112
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019.....	113
13.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2019	114

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La société tête de groupe est le Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

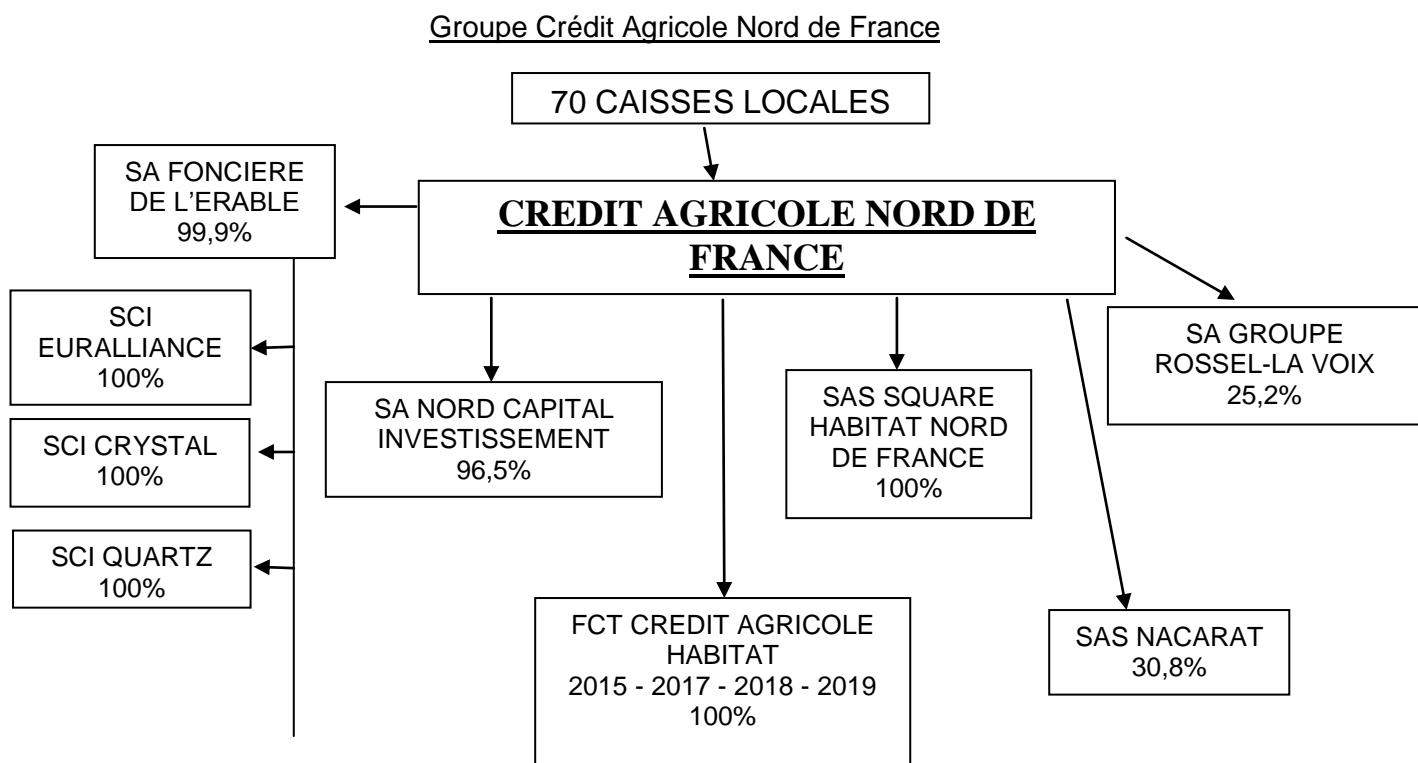
Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - 2017 - 2018 - 2019, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Square Habitat Nord de France, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat et SA Groupe Rossel-La Voix).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif et les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	279 987	607 341	284 854
Intérêts et charges assimilées	4.1	-155 478	-382 385	-163 537
Commissions (produits)	4.2	149 620	296 765	148 659
Commissions (charges)	4.2	-25 957	-51 623	-25 717
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 585	10 621	6 252
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		-1 008	1 558	795
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		4 593	9 063	5 457
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	48 016	55 341	42 308
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		48 016	55 341	42 308
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>				
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	24 618	53 762	24 030
Charges des autres activités	4.5	-4 969	-13 443	-4 932
Produit net bancaire		319 422	576 379	311 917
Charges générales d'exploitation	4.6	-189 577	-370 881	-193 728
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-9 717	-12 774	-5 825
Résultat brut d'exploitation		120 128	192 724	112 364
Coût du risque	4.8	-18 306	-23 265	-6 738
Résultat d'exploitation		101 822	169 459	105 626
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2 050	6 328	2 145
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-578	-983	-668
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt		103 294	174 804	107 103
Impôts sur les bénéfices	4.10	-20 437	-41 695	-24 623
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		82 857	133 109	82 480
Participations ne donnant pas le contrôle		71	194	92
Résultat net part du Groupe		82 786	132 915	82 388

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat net		82 857	133 109	82 480
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-2 177	-304	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-65	149	83
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	11 037	-138 565	-74 767
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	8 795	-138 720	-74 684
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-41	4 586	2 528
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	8 754	-134 134	-72 156
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	5 219	-506	948
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	5 219	-506	948
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-1 347	130	-245
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	3 872	-376	703
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	12 626	-134 510	-71 453
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		95 483	-1 401	11 027
Dont part du Groupe		95 412	-1 595	10 935
Dont participations ne donnant pas le contrôle		71	194	92
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11		109	-41

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales		135 458	124 263
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	764 603	877 687
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		50 739	37 728
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		713 864	839 959
Instruments dérivés de couverture		204	6 755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 - 6.2	2 584 920	2 569 908
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		485 710	484 677
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 099 210	2 085 231
Actifs financiers au coût amorti	3 - 6.3	25 788 449	25 509 511
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 814 398	1 837 228
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		23 649 919	23 331 717
<i>Titres de dettes</i>		324 132	340 566
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		154 108	41 903
Actifs d'impôts courants et différés		19 374	21 096
Comptes de régularisation et actifs divers		546 382	471 377
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		79 677	77 592
Immeubles de placement	6.6	135 271	126 756
Immobilisations corporelles	6.7	157 117	131 622
Immobilisations incorporelles	6.7	7 398	7 772
Ecart d'acquisition	6.8		
Total de l'actif		30 372 961	29 966 242

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	145 694	131 054
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		59 657	46 696
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		86 037	84 358
Instruments dérivés de couverture		264 915	116 807
Passifs financiers au coût amorti	6.5	24 876 545	24 714 976
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	16 082 275	16 416 548
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6.5	8 057 063	7 505 496
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	737 207	792 932
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 229	4 024
Passifs d'impôts courants et différés		41 640	22 862
Comptes de régularisation et passifs divers		424 501	344 753
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions	6.9	113 160	111 909
Dettes subordonnées	6.10	184 605	314 141
Total dettes		26 054 289	25 760 526
Capitaux propres	6.11	4 318 672	4 205 716
Capitaux propres part du Groupe		4 314 490	4 201 354
Capital et réserves liées		927 210	870 782
Réserves consolidées		2 996 878	2 902 667
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		307 616	294 990
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		82 786	132 915
Participations ne donnant pas le contrôle		4 182	4 362
Total du passif		30 372 961	29 966 242

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
<i>En milliers d'euros</i>																	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	398 306	3 365 215	-14 956		3 748 565		3 329	426 171		429 500		4 178 065	3 272	1 149	1 149	4 421	4 182 486
Augmentation de capital	36 131				36 131					36 131							36 131
Variation des titres autodétenus			-384		-384					-384							-384
Emissions d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2018			-37 600		-37 600					-37 600		-251					-37 851
Dividendes versés au 1er semestre 2018			1		1					1		-2					-1
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																	
Mouvements liés aux paiements en actions																	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	36 131	-37 599	-384		-1 852	41	703	-72 156	-71 453	-1 852	-71 412	-253					-253
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			41		41												-71 412
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves			41		41												-2 105
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves								62	62	62							62
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence			-184		-184					-184							-184
Résultat du 1er semestre 2018			25		25					82 388	82 388	92					92
Autres variations											25						25
Capitaux propres au 30 juin 2018	434 437	3 327 498	-15 340		3 746 595		4 032	354 015		358 047	82 388	4 187 030	3 111	1 149	1 149	4 260	4 191 290
Augmentation de capital	26 830			134		26 830					26 830						26 830
Variation des titres autodétenus			134		134						134						134
Emissions d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2018																	
Dividendes versés au 2nd semestre 2018																	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																	
Mouvements liés aux paiements en actions																	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	26 830	82	134		82						82						82
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-151		-151			-1 079	-61 978	-63 057	-27 046	-63 208					-63 208
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves			-164		-164				164	164							-62
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves									-62	-62	-62						-62
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence											50 527	50 527	102				
Résultat du 2nd semestre 2018			-41		-41						-41						102
Autres variations																	-41
Capitaux propres au 31 décembre 2018	461 267	3 327 388	-15 206		3 773 449		2 953	292 037		294 990	132 915	4 201 354	3 213	1 149	1 149	4 362	4 205 716
Affectation du résultat 2018			132 915		132 915						-132 915						
Capitaux propres au 1er janvier 2019	461 267	3 460 303	-15 206		3 906 364		2 953	292 037		294 990		4 201 354	3 213	1 149	1 149	4 362	4 205 716
Impacts nouvelles normes																	
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité	461 267	3 460 303	-15 206		3 906 364		2 953	292 037		294 990		4 201 354	3 213	1 149	1 149	4 362	4 205 716
Augmentation de capital	56 385			43		56 385					56 385						56 385
Variation des titres autodétenus			43		43						43						43
Emissions d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2019			-38 794		-38 794						-38 794	-251					-39 045
Dividendes versés au 1er semestre 2019																	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																	
Mouvements liés aux paiements en actions																	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	56 385	-38 794	43		17 634		3 872	8 754	12 626	17 634	12 626	-251					-251
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres																	-17 383
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves									-49	-49	-49						12 626
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves											35						35
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence			35		35						82 786	82 786	71				71
Résultat du 1er semestre 2019			56	-1	55						55						55
Autres variations																	
Capitaux propres au 30 juin 2019	517 652	3 421 600	-15 164		3 924 088		6 825	300 791		307 616	82 786	4 314 490	3 033	1 149	1 149	4 182	4 318 672

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 4,32 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 4,20 milliards au 31 décembre 2018. Leur évolution (hors impact IFRS9) résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital des Caisses Locales (56,39 millions d'euros), résultat du 1^{er} semestre 2019 (82,79 millions d'euros) et écarts de réévaluation (+ 12,63 millions d'euros),
- distribution des dividendes de l'exercice 2018 (31,45 millions d'euros par la Caisse régionale Nord de France et 7,34 millions d'euros par les Caisses Locales).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Nord de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat avant impôt		103 294	174 804	107 103
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		9 717	12 776	5 825
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.8	16 911	23 620	4 898
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		-2 050	-6 328	-2 145
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		578	983	668
Résultat net des activités d'investissement		7 950	19 905	9 919
Résultat net des activités de financement		24 644	8 931	19 588
Autres mouvements		57 750	59 887	38 753
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements				
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		-301 860	858 114	-509 919
Flux liés aux opérations avec la clientèle		250 181	-1 272 598	-262 165
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		96 902	-170 562	-2 396
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-37 877	147 464	253 837
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			1 540	1 540
Impôts versés		-1 351	-52 375	-23 428
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		5 995	-488 417	-542 531
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		167 039	-253 726	-396 675
Flux liés aux participations (1)		-1 539	-4 056	-2 134
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-15 747	-47 483	-20 154
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-17 286	-51 539	-22 288
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		17 812	25 346	-1 831
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		-145 964	-37 686	45 431
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		-128 152	-12 340	43 600
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		21 601	-317 605	-375 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		729 675	1 047 260	1 047 260
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		124 263	122 478	122 478
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		605 412	924 782	924 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		751 254	729 675	671 947
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		135 458	124 263	142 511
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		615 796	605 412	529 436
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		21 579	-317 585	-375 313

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Pour le 1^{er} semestre 2019, l'impact net sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la participation à l'augmentation de capital par le Crédit Agricole Nord de France des sociétés SACAM FIRECA pour 2,18 millions d'euros, dont 0,65 million d'euros libérés et CA Régions Développement pour 0,56 million d'euros correspondant à la part restant à libérer.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :
 - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 7,34 millions d'euros,
 - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 16,43 millions d'euros,
 - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour 2,12 millions d'euros et à SACAM Mutualisation pour 12,90 millions d'euros.
- la souscription de parts sociales pour 56,39 millions d'euros dans les Caisse Locales.

(3) Ces autres flux concernent notamment :

- le remboursement d'un BMTN de Juin 2009 pour un montant de 125 millions d'euros,
- les amortissements liés aux 2^{ème} et 3^{ème} titrisations FCT Crédit Agricole Habitat pour un montant de 6,49 millions d'euros,
- le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées pour 12,50 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 Impôt sur le résultat	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019	Oui Oui Oui

Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	8 février 2019 (UE 2019/237)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages au personnel Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (agences bancaires, immeubles de bureaux).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a proposé plusieurs amendements dont le report de la date d'application d'un an soit au 1er janvier 2022. Ces propositions d'amendements devraient faire l'objet d'une consultation publique (Exposure Draft) courant 2019.

Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017 et 2018, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2019, les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1er janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Contrats de location (IFRS 16)

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

✓ Contrats de location dont le groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

✓ Contrats de location dont le groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 758 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 648,1 millions d'euros et pour 109,9 millions d'euros de titres subordonnés.

3. Risque de crédit

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2019	340 663	-97					340 663	-97	340 566
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	340 663	-97					340 663	-97	340 566
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes									
Nouvelle production : achat, octroi, origination...(2)	-16 443	9					-16 443	9	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	57 821	-1					57 821	-1	
Passages à perte	-74 264	6					-74 264	6	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période			3						3
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres		1							1
Total	324 220	-88					324 220	-88	324 132
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)									
Au 30 juin 2019	324 220	-88					324 220	-88	324 132
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclasés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2019	270 261		64				270 325		270 325
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	270 261		64				270 325		270 325
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes									
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)									
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...									
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres									
Total	270 261		64				270 325		270 325
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-4 500		-59				-4 559		
Au 30 juin 2019	265 761		5				265 766		265 766
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2019	21 899 392	-25 603	1 343 300	-75 368	459 177	-269 181	23 701 869	-370 152	23 331 717
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-8 362	-5 192	-25 582	15 125	33 944	-20 463		-10 530	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-502 306	1 978	502 306	-9 114				-7 136	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	507 918	-7 281	-507 918	22 220				14 939	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-26 246	169	-32 001	3 050	58 247	-28 324		-25 105	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	12 272	-58	12 031	-1 031	-24 303	7 861		6 772	
Total après transferts	21 891 030	-30 795	1 317 718	-60 243	493 121	-289 644	23 701 869	-380 682	23 321 187
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	385 870	6 742	-46 318	-22 368	-53 501	18 583	286 051	2 957	
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... (2)	2 646 813	-3 998	86 290	-8 690			2 733 103	-12 688	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-2 260 943	2 840	-132 243	6 542	-45 732	26 417	-2 438 918	35 799	
Passages à perte					-7 769	6 411	-7 769	6 411	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			-365	3		164	-365	167	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 900		-20 223		-16 377		-28 700	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres						1 968		1 968	
Total	22 276 900	-24 053	1 271 400	-82 611	439 620	-271 061	23 987 920	-377 725	23 610 195
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	27 967		-34		11 791		39 724		
Au 30 juin 2019	22 304 867	-24 053	1 271 366	-82 611	451 411	-271 061	24 027 644	-377 725	23 649 919
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	
Au 1er janvier 2019	484 677	-281					484 677	-281
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (3)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts	484 677	-281					484 677	-281
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 033	73					1 033	73
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	5 220						5 220	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	4 892	-1					4 892	-1
Passages à perte	-9 079	74					-9 079	74
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
Autres								
Total	485 710	-208					485 710	-208
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2019	485 710	-208					485 710	-208
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés)

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2019	2 125 132	-2 519	27 809	-2 533	20 533		2 173 474	-5 052	2 168 422
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-7 708	-58	7 708	-59				-117	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-17 922	104	17 922	-421				-317	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	10 214	-162	-10 214	362				200	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	2 117 424	-2 577	35 517	-2 592	20 533		2 173 474	-5 169	2 168 305
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	47 313	491	7 526	-985	3 456	-6 602	58 295	-7 096	
Nouveaux engagements donnés (2)	991 806	-1 103	25 796	-1 771			1 017 602	-2 874	
Extinction des engagements	-944 694	1 069	-18 071	1 118			-962 765	2 187	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		525		-332		-878		-685	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres	201		-199		3 456	-5 724	3 458	-5 724	
Au 30 juin 2019	2 164 737	-2 086	43 043	-3 577	23 989	-6 602	2 231 769	-12 265	2 219 504

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2019	755 249	-646	55 326	-8 613	6 037	-2 878	816 612	-12 137	804 475
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-776	-14	776	16				2	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-2 122	9	2 122	-47				-38	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 346	-23	-1 346	63				40	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	754 473	-660	56 102	-8 597	6 037	-2 878	816 612	-12 135	804 477
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	76 988	208	1 790	1 060	530	-552	79 308	716	
Nouveaux engagements donnés (2)	226 342	-51	53 162	-445			279 504	-496	
Extinction des engagements	-149 354	108	-51 372	63	-497	497	-201 223	668	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		151		1 442		-1 049		544	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées					1 027		1 027		
Autres									
Au 30 juin 2019	831 461	-452	57 892	-7 537	6 567	-3 430	895 920	-11 419	884 501

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	277 110	597 842	280 350
Opérations avec les établissements de crédit	1 713	3 539	1 921
Opérations internes au Crédit Agricole	23 896	95 559	31 538
Opérations avec la clientèle	249 875	495 094	244 935
Opérations de location-financement			
Titres de dettes	1 626	3 650	1 956
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	490	1 352	541
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	490	1 352	541
Titres de dettes			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 387	8 147	3 963
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	279 987	607 341	284 854
Sur les passifs financiers au coût amorti	-132 750	-328 365	-136 865
Opérations avec les établissements de crédit	-2 453	-5 207	-2 801
Opérations internes au Crédit Agricole	-85 768	-169 887	-81 698
Opérations avec la clientèle	-27 212	-42 105	-20 804
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	-9 477	-91 343	-21 664
Dettes subordonnées	-7 840	-19 823	-9 898
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-22 681	-54 020	-26 672
Autres intérêts et charges assimilées	-47		
Charges d'intérêts	-155 478	-382 385	-163 537

(1) dont 3 371 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2019.

(2) dont 4 934 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2019.

4.2 Produits et charges de commissions

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	214	-223	-9	590	-398	192	217	-201	16
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 936	-15 022	-86	27 319	-29 444	-2 125	12 953	-14 935	-1 982
Sur opérations avec la clientèle	41 208	-953	40 255	82 859	-2 075	80 784	41 461	-983	40 478
Sur opérations sur titres		-163	-163		-164	-164		-164	-164
Sur opérations de change	155	-2	153	203	-3	200	98	-1	97
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	397		397	1 282		1 282	302		302
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	88 201	-9 594	78 607	174 331	-19 539	154 792	86 091	-9 433	76 658
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 509		4 509	10 181		10 181	7 537		7 537
Total Produits nets et charges des commissions	149 620	-25 957	123 663	296 765	-51 623	245 142	148 659	-25 717	122 942

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dividendes reçus	939	1 407	874
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	-2 886	-668	-521
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	486	5 480	2 158
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	4 267	1 445	2 036
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-386	434	311
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 165	2 525	1 395
Résultat de la comptabilité de couverture		-2	-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 585	10 621	6 252

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	163 995	-163 995		140 742	-140 743	-1	142 404	-142 404	
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques	95 537	-68 458	27 079	69 255	-71 487	-2 232	70 604	-71 800	-1 196
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	68 458	-95 537	-27 079	71 487	-69 256	2 231	71 800	-70 604	1 196
Couverture de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	196 894	-196 894		109 420	-109 421	-1	113 338	-113 339	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts	154 549	-42 345	112 204	54 611	-54 809	-198	53 991	-59 347	-5 356
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	42 345	-154 549	-112 204	54 809	-54 612	197	59 347	-53 992	5 355
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	360 889	-360 889		250 162	-250 164	-2	255 742	-255 743	-1

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	48 016	55 341	42 308
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 016	55 341	42 308

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-2 854	-4 548	-2 451
Autres produits (charges) nets	22 503	44 867	21 549
Produits (charges) des autres activités	19 649	40 319	19 098

4.6 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charges de personnel	-113 512	-217 948	-113 930
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-13 058	-18 276	-14 433
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-63 007	-134 657	-65 365
Charges générales d'exploitation	-189 577	-370 881	-193 728

(1) Dont 5 387 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations aux amortissements	-9 717	-13 257	-6 308
Immobilisations corporelles (1)	-9 644	-13 141	-6 256
Immobilisations incorporelles	-73	-116	-52
Dotations (reprises) aux dépréciations		483	483
Immobilisations corporelles		125	125
Immobilisations incorporelles		358	358
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-9 717	-12 774	-5 825

(1) Dont 3 007 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019.

4.8 Coût du risque

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-4 954	2 632	2 024
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	2 257	1 464	-1 173
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	73	425	40
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 558	1 299	-1 213
Engagements par signature	626	-260	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-7 211	1 168	3 197
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-7 242	554	3 197
Engagements par signature	31	614	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	-11 569	-20 808	-9 121
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-10 139	-20 603	-9 163
Engagements par signature	-1 430	-205	42
Autres actifs	3	-13	-215
Risques et charges	-1 247	-2 690	1 645
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-17 767	-20 879	-5 667
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 358	-3 180	-1 651
Récupérations sur prêts et créances	1 184	1 984	1 052
comptabilisés au coût amorti	1 184	1 984	1 052
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	-365	-1 190	-472
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Autres produits			
Coût du risque	-18 306	-23 265	-6 738

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-578	-983	-668
Plus-values de cession		103	1
Moins-values de cession	-578	-1 086	-669
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-578	-983	-668

4.10 Impôts

➤ Charge d'impôt

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charge d'impôt courant	-26 332	-37 531	-24 299
Charge d'impôt différé	5 895	-4 164	-324
Total Charge d'impôt	-20 437	-41 695	-24 623

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔTS THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

✓ AU 30 JUIN 2019

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	101 244	34,43%	-34 858
Effet des différences permanentes			11 933
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 359
Effet de l'imposition à taux réduit			2 476
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 371
Taux et charge effectifs d'impôt		20,19%	-20 437

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2019, prévu par le projet de loi portant sur la modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés, pour les groupes dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros.

✓ AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	168 476	34,43%	-58 006
Effet des différences permanentes			10 633
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 299
Effet de l'imposition à taux réduit			5 967
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 010
Taux et charge effectifs d'impôt		24,75%	-41 695

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

✓ AU 30 JUIN 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	104 958	34,43%	-36 137
Effet des différences permanentes			10 601
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-615
Effet de l'imposition à taux réduit			4 601
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-3 073
Taux et charge effectifs d'impôt		-23,46%	-24 623

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	5 219	-506	948
Ecart de réévaluation de la période	5 291	-81	988
Transferts en résultat			
Autres variations	-72	-425	-40
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 347	130	-245
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 872	-376	703
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 177	-304	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-65	149	83
Ecart de réévaluation de la période	-65	149	83
Transferts en réserves			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	11 037	-138 565	-74 767
Ecart de réévaluation de la période	11 037	-138 674	-74 726
Transferts en réserves		109	-41
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-41	4 586	2 528
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	8 754	-134 134	-72 156
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	12 626	-134 510	-71 453
Dont part du Groupe	12 626	-134 510	-71 453
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2018				Variation				30/06/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 982	-1 029	2 953	2 953	5 219	-1 347	3 872	3 872	9 201	-2 376	6 825	6 825
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 982	-1 029	2 953	2 953	5 219	-1 347	3 872	3 872	9 201	-2 376	6 825	6 825
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 982	-1 029	2 953	2 953	5 219	-1 347	3 872	3 872	9 201	-2 376	6 825	6 825
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-11 009	3 269	-7 740	-7 740	-2 177	562	-1 615	-1 615	-13 186	3 831	-9 355	-9 355
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	489	-126	363	363	-65	16	-49	-49	424	-110	314	314
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	309 703	-10 289	299 414	299 414	11 037	-619	10 418	10 418	320 740	-10 908	309 832	309 832
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	299 183	-7 146	292 037	292 037	8 795	-41	8 754	8 754	307 978	-7 187	300 791	300 791
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	299 183	-7 146	292 037	292 037	8 795	-41	8 754	8 754	307 978	-7 187	300 791	300 791
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	303 165	-8 175	294 990	294 990	14 014	-1 388	12 626	12 626	317 179	-9 563	307 616	307 616

5. Informations sectorielles

➤ Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du groupe Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers du groupe Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole, sont les suivants :

- le groupe Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ». Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

- le groupe Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	319 422	576 379	311 917
Charges d'exploitation	-199 294	-383 655	-199 553
Résultat brut d'exploitation	120 128	192 724	112 364
Coût du risque	-18 306	-23 265	-6 738
Résultat d'exploitation	101 822	169 459	105 626
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2 050	6 328	2 145
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-578	-983	-668
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	103 294	174 804	107 103
Impôts sur les bénéfices	-20 437	-41 695	-24 623
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			
Résultat net de l'exercice	82 857	133 109	82 480
Intérêts minoritaires	-71	194	-92
Résultat Net part du groupe	82 786	132 915	82 388
Actifs sectoriels	30 372 961	29 966 242	29 914 208
Passifs sectoriels	25 975 685	25 631 973	25 644 790

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	50 739	37 728
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	713 864	839 959
Instruments de capitaux propres	89 171	88 846
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	598 265	725 027
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 428	26 086
Valeur au bilan	764 603	877 687
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	50 739	37 728
Valeur au bilan	50 739	37 728

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	88 052	87 839
Titres de participation non consolidés	1 119	1 007
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	89 171	88 846

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres de dettes	598 265	725 027
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 063	30 198
OPCVM	588 202	694 829
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	598 265	725 027

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres de dettes	26 428	26 086
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 428	26 086
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 428	26 086

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	59 657	46 696
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	86 037	84 358
Valeur au bilan	145 694	131 054

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	59 657	46 696
Valeur au bilan	59 657	46 696

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

- ✓ Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

	30/06/2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>En milliers d'euros</i>					
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes	86 037	1 037	-424	65	
Autres passifs financiers					
Total	86 037	1 037	-424	65	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2018				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>En milliers d'euros</i>					
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes	84 358	-642	-489	-148	
Autres passifs financiers					
Total	84 358	-642	-489	-148	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS9, le groupe Crédit Agricole Nord de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des *conditions de marché*.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole Nord de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du groupe Crédit Agricole Nord de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	485 710	9 201		484 677	4 040	-57
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 099 210	340 439	-19 699	2 085 231	326 543	-16 839
Total	2 584 920	349 640	-19 699	2 569 908	330 583	-16 896

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	79 899	2 068		79 091	1 336	
Obligations et autres titres à revenu fixe	405 811	7 133		405 586	2 704	-57
Total des titres de dettes	485 710	9 201		484 677	4 040	-57
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	485 710	9 201		484 677	4 040	-57
Impôts		-2 377			-1 046	18
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		6 824			2 994	-39

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	14 626	943	-29	14 532	850	-29
Titres de participation non consolidés	2 084 584	339 496	-19 670	2 070 699	325 693	-16 810
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 099 210	340 439	-19 699	2 085 231	326 543	-16 839
Impôts		-11 081	173		-10 461	172
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		329 358	-19 526		316 082	-16 667

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable				118	42	
Titres de participation non consolidés	3			45		-151
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	3			163	42	-151
Impôts					-14	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)					28	-151

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 814 398	1 837 228
Prêts et créances sur la clientèle	23 649 919	23 331 717
Titres de dettes	324 132	340 566
Valeur au bilan	25 788 449	25 509 511

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	80 846	32 653
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	23 336	32 251
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	181 768	233 254
Prêts subordonnés	3 152	4 418
Autres prêts et créances		
Valeur brute	265 766	270 325
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	265 766	270 325
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	596 610	576 588
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	952 022	990 315
Prêts subordonnés		
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 548 632	1 566 903
Valeur au bilan	1 814 398	1 837 228

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 267	5 506
Autres concours à la clientèle	23 796 248	23 377 914
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Avances en comptes courants d'associés	85 419	86 701
Comptes ordinaires débiteurs	139 710	231 748
Valeur brute	24 027 644	23 701 869
Dépréciations	-377 725	-370 152
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	23 649 919	23 331 717
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	23 649 919	23 331 717

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	267 360	268 551
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 860	72 112
Total	324 220	340 663
Dépréciations	-88	-97
Valeur au bilan	324 132	340 566

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du groupe Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

<i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Belgique			46 501	50 661	97 162		97 162
France			33 397	216 629	250 026		250 026
Total			79 898	267 290	347 188		347 188

<i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Belgique			46 094	50 583	96 677		96 677
France			32 997	217 892	250 889		250 889
Total			79 091	268 475	347 566		347 566

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	16 082 275	16 416 548
Dettes envers la clientèle	8 057 063	7 505 496
Dettes représentées par un titre	737 207	792 932
Valeur au bilan	24 876 545	24 714 976

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	14 947	13 189
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	3 149	3 005
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	181 925	233 299
Total	196 872	246 488
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 138	611
Comptes et avances à terme	15 884 265	16 169 449
Titres donnés en pension livrée		
Total	15 885 403	16 170 060
Valeur au bilan	16 082 275	16 416 548

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	6 144 073	5 708 265
Comptes d'épargne à régime spécial	133 620	104 387
Autres dettes envers la clientèle	1 779 370	1 692 844
Titres donnés en pension livrée		
Valeur au bilan	8 057 063	7 505 496

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	630 530	680 702
Emprunts obligataires	106 677	112 230
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	737 207	792 932

6.6 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	187 093		12 007	-1 416			197 684
Amortissements et dépréciations	-60 337		-2 800	724			-62 413
Valeur au bilan (1)	126 756		9 207	-692			135 271

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	179 620	179 620		11 837	-4 364			187 093
Amortissements et dépréciations	-57 463	-57 463		-5 192	2 318			-60 337
Valeur au bilan (1)	122 157	122 157		6 645	-2 046			126 756

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	417 599	417 599		15 601	-6 191		23 502	450 511
Amortissements et dépréciations (1)	-285 977	-285 977		-9 644	5 591		-3 364	-293 394
Valeur au bilan	131 622	131 622		5 957	-600		20 138	157 117
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	16 751	16 751		212			-3 877	13 086
Amortissements et dépréciations	-8 979	-8 979		-73			3 364	-5 688
Valeur au bilan	7 772	7 772		139			-513	7 398

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentation s (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	378 715	378 715		45 834	-6 950			417 599
Amortissements et dépréciations (1)	-278 835	-278 835		-13 143	6 001			-285 977
Valeur au bilan	99 880	99 880		32 691	-949			131 622
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	15 157	15 157		2 161	-567			16 751
Amortissements et dépréciations	-9 367	-9 367		-116	504			-8 979
Valeur au bilan	5 790	5 790		2 045	-63			7 772

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2018	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
<u>Valeur brute</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	8 930						8 930
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	- 8 930						- 8 930
Total	0						0

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2019, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucun test de dépréciation.

6.9 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Risques sur les produits épargne-logement	22 927		4 184		-21			27 091
Risques d'exécution des engagements par signature	17 189		16 253		-15 482		5 724	23 684
Risques opérationnels	2 283		129					2 412
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	10 251		103	-3			2 176	12 527
Litiges divers	26 137		1 477	-78	-1 089			26 447
Participations								
Restructurations								
Autres risques	33 122		2 770	-7 540	-1 629		-5 724	20 999
TOTAL	111 909		24 916	-7 621	-18 221		2 176	113 160

(1) Dont 10 238 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 289 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	22 219	22 219		709					22 927
Risques d'exécution des engagements par signature	2 672	2 672		11 496		-11 642		14 663	17 189
Risques opérationnels	1 915	1 915		419		-51			2 283
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	14 149	14 149		39	-3 686	-45		-206	10 251
Litiges divers	26 894	26 894		4 371	-578	-4 831		281	26 137
Participations									
Restructurations									
Autres risques	26 979	26 979		20 068	-6 920	-6 724		-281	33 122
TOTAL	95 260	95 260		37 102	-11 184	-23 725		14 457	111 909

(1) Dont 8 062 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 189 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

6.10 Dettes subordonnées

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	183 814	313 355
Dettes subordonnées à durée indéterminée	791	786
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	184 605	314 141

6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2019

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 30/06/2019	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818		
Dont part du Public	16 219 958	27,59%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	878 573	1,50%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815		
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,89%	
Part sociales	27 371 804		
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,53%
Dont 19 administrateurs de la Caisse régionale	289	NS	2,93%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,77%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,77%
Total	58 782 437	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant du capital est de 179 286 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale du 23 avril 2019 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net de 1,05 euros par CCI et CCA, et 0,09 euros par part sociale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	0,85	0,85	0,05
2016	1,00	1,00	0,07
2017	1,05	1,05	0,07
2018	1,05	1,05	0,09

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi "Sapin 2" du 9 décembre 2016).

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 38 794 milliers d'euros en 2019.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Engagements donnés	3 500 229	3 363 203
Engagements de financement	2 231 769	2 173 474
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 231 769	2 173 474
Ouverture de crédits confirmés	1 280 676	1 213 702
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	20 738	23 300
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 259 938	1 190 402
Autres engagements en faveur de la clientèle	951 093	959 772
Engagements de garantie	1 268 460	1 189 729
Engagements d'ordre des établissements de crédit	363 154	362 781
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	373	
Autres garanties (1)	362 781	362 781
Engagements d'ordre de la clientèle	905 306	826 948
Cautions immobilières	274 578	298 403
Autres garanties d'ordre de la clientèle	630 728	528 545
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	7 279 384	6 984 081
Engagements de financement	63 779	63 779
Engagements reçus des établissements de crédit	63 779	63 779
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	7 215 605	6 920 302
Engagements reçus des établissements de crédit	1 571 143	1 689 271
Engagements reçus de la clientèle	5 644 462	5 231 031
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	290 279	331 658
Autres garanties reçues	5 354 183	4 899 373
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

(1) Dont 351 681 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 913 607 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 177 579	6 221 806
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie (1)	119 044	119 044
Titres et valeurs donnés en pension	181 925	233 299
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	6 478 548	6 574 149
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	191 075	233 350
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	191 075	233 350

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole Nord de France a versé un dépôt de 119 044 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 308 507 milliers d'euros.

Au 30 juin 2019, le Crédit Agricole Nord de France a utilisé les titres souscrits auprès des FCT Crédit Agricole Habitat comme dispositif de refinancement en pension de titres.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2019, le Crédit Agricole Nord de France a apporté 6 177,58 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 221,81 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 2 839,24 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 923,52 millions d'euros au 31 décembre 2018;
- 804,1 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 944,01 millions d'euros au 31 décembre 2018;
- 2 366,19 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 354,28 millions d'euros au 31 décembre 2018.

8. Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré en 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	25 464 317	26 552 794		2 096 431	24 456 363
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 814 398	1 864 059		1 864 059	
Comptes ordinaires et prêts JJ	619 946	619 946		619 946	
Comptes et prêts à terme	1 009 532	1 049 898		1 049 898	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	181 768	191 075		191 075	
Prêts subordonnés	3 152	3 140		3 140	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	23 649 919	24 688 735		232 372	24 456 363
Créances commerciales	6 267	8 065		8 065	
Autres concours à la clientèle	23 440 981	24 456 363			24 456 363
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Avances en comptes courants d'associés	77 908	85 082		85 082	
Comptes ordinaires débiteurs	124 763	139 225		139 225	
Titres de dettes	324 132	337 407	335 540	1 867	
Effets publics et valeurs assimilées	267 289	279 659	279 659		
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 843	57 748	55 881	1 867	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 788 449	26 890 201	335 540	2 098 298	24 456 363

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	25 168 945	25 551 898		2 157 017	23 394 881
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 837 228	1 833 956		1 833 956	
Comptes ordinaires et prêts JJ	608 839	608 839		608 839	
Comptes et prêts à terme	990 717	987 354		987 354	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	233 254	233 350		233 350	
Prêts subordonnés	4 418	4 413		4 413	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	23 331 717	23 717 942		323 061	23 394 881
Créances commerciales	5 506	5 506		5 506	
Autres concours à la clientèle	23 030 118	23 394 881			23 394 881
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	79 219	86 238		86 238	
Comptes ordinaires débiteurs	216 874	231 317		231 317	
Titres de dettes	340 566	349 428	343 158	6 270	
Effets publics et valeurs assimilées	268 475	276 983	276 983		
Obligations et autres titres à revenu fixe	72 091	72 445	66 175	6 270	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 509 511	25 901 326	343 158	2 163 287	23 394 881

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	16 082 275	16 600 068		16 600 068	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 287	4 150		4 150	
Comptes et emprunts à terme	15 896 063	16 394 618		16 394 618	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	181 925	201 300		201 300	
Dettes envers la clientèle	8 057 063	8 025 727		8 025 727	
Comptes ordinaires créateurs	6 144 073	6 143 807		6 143 807	
Comptes d'épargne à régime spécial	133 620	133 620		133 620	
Autres dettes envers la clientèle	1 779 370	1 748 300		1 748 300	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes représentées par un titre	737 207	745 452	106 109	639 343	
Dettes subordonnées	184 605	180 786		180 786	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 061 150	25 552 033	106 109	25 445 924	

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	16 416 548	16 359 404		16 359 404	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 616	3 427		3 427	
Comptes et emprunts à terme	16 179 633	16 104 640		16 104 640	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	233 299	251 337		251 337	
Dettes envers la clientèle	7 505 496	7 469 622		7 469 622	
Comptes ordinaires créditeurs	5 708 265	5 707 981		5 707 981	
Comptes d'épargne à régime spécial	104 387	104 387		104 387	
Autres dettes envers la clientèle	1 692 844	1 657 254		1 657 254	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	792 932	803 062	111 454	691 608	
Dettes subordonnées	314 141	305 774		305 774	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 029 117	24 937 862	111 454	24 826 408	

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	50 739		50 739	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	50 739		50 739	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	713 864	3 360	705 846	4 658
 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	89 171	3 360	85 811	
Actions et autres titres à revenu variable	88 052	3 360	84 692	
Titres de participation non consolidés	1 119		1 119	
 Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	598 265		593 607	4 658
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	598 265		593 607	4 658
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 063		5 405	4 658
OPCVM	588 202		588 202	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 428		26 428	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	26 428		26 428	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 428		26 428	
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	2 584 920	486 079	2 098 841	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 099 210	369	2 098 841	
Actions et autres titres à revenu variable	14 626		14 626	
Titres de participation non consolidés	2 084 584	369	2 084 215	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	485 710	485 710		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	485 710	485 710		
Effets publics et valeurs assimilées	79 899	79 899		
Obligations et autres titres à revenu fixe	405 811	405 811		
Instruments dérivés de couverture	204		204	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 349 727	489 439	2 855 630	4 658
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1</i>	<i>Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2</i>	<i>Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3</i>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	37 728		37 728	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	37 728		37 728	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	88 846	3 571	85 275	
Actions et autres titres à revenu variable	87 839	3 571	84 268	
Titres de participation non consolidés	1 007		1 007	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	725 027		720 509	4 518
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	725 027		720 509	4 518
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 198		25 680	4 518
OPCVM	694 829		694 829	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 086		26 086	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	26 086		26 086	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 086		26 086	
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	2 569 908	485 025	2 084 883	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 085 231	348	2 084 883	
Actions et autres titres à revenu variable	14 532		14 532	
Titres de participation non consolidés	2 070 699	348	2 070 351	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	484 677	484 677		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	484 677	484 677		
Effets publics et valeurs assimilées	79 091	79 091		
Obligations et autres titres à revenu fixe	405 586	405 586		
Instruments dérivés de couverture	6 755		6 755	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 454 350	488 596	2 961 236	4 518
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	59 657		59 657	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	59 657		59 657	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	86 037		86 037	
Instruments dérivés de couverture	264 915		264 915	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	410 609		410 609	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	46 696		46 696	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	46 696		46 696	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 358		84 358	
Instruments dérivés de couverture	116 807		116 807	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	247 861		247 861	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En milliers d'euros	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Instruments dérivés		
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction				
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction
Solde d'ouverture (01/01/2019)	4 518									
Gains /pertes de la période (1)	140									
Comptabilisés en résultat	140									
Comptabilisés en capitaux propres										
Achats de la période										
Ventes de la période										
Emissions de la période										
Dénouements de la période										
Reclassements de la période										
Variations liées au périmètre de la période										
Transferts										
Transferts vers niveau 3										
Transferts hors niveau 3										
Solde de clôture (30/06/2019)	4 658									

En milliers d'euros	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat															
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplaçant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde d'ouverture (01/01/2019)							4 518	4 518								
Gains /pertes de la période (1)							140	140								
Comptabilisés en résultat							140	140								
Comptabilisés en capitaux propres																
Achats de la période																
Ventes de la période																
Emissions de la période																
Dénouements de la période																
Reclassements de la période																
Variations liées au périmètre de la période																
Transferts																
Transferts vers niveau 3																
Transferts hors niveau 3																
Solde de clôture (30/06/2019)							4 658	4 658								

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	72
Comptabilisés en résultat	72
Comptabilisés en capitaux propres	

10. Impacts des évolutions comptables ou autres évènements

Bilan Actif

Impacts : IFRS 16 1er Janvier 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	124 263		124 263
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	877 687		877 687
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	37 728		37 728
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	839 959		839 959
Instruments dérivés de couverture	6 755		6 755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 569 908		2 569 908
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	484 677		484 677
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 085 231		2 085 231
Actifs financiers au coût amorti	25 509 511		25 509 511
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 837 228		1 837 228
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	23 331 717		23 331 717
<i>Titres de dettes</i>	340 566		340 566
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	41 902		41 902
Actifs d'impôts courants et différés	26 165	5 069	21 096
Comptes de régularisation et actifs divers	471 377		471 377
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	77 592		77 592
Immeubles de placement	126 756		126 756
Immobilisations corporelles	151 759	20 138	131 621
Immobilisations incorporelles	7 259	-513	7 772
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	29 990 936	24 694	29 966 242

Bilan Passif

Impacts IFRS 16 au 1^{er} Janvier 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	131 054		131 054
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	46 696		46 696
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	84 358		84 358
Instruments dérivés de couverture	116 807		116 807
Passifs financiers au coût amorti	24 714 976		24 714 976
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	16 416 548		16 416 548
<i>Dettes envers la clientèle</i>	7 505 496		7 505 496
<i>Dettes représentées par un titre</i>	792 932		792 932
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 024		4 024
Passifs d'impôts courants et différés	27 931	5 069	22 862
Comptes de régularisation et passifs divers	364 378	19 625	344 753
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions	111 909		111 909
Dettes subordonnées	314 141		314 141
Total dettes	25 785 221	24 694	25 760 527
Capitaux propres	4 205 716		4 205 716
Capitaux propres part du Groupe	4 201 354		4 201 354
Capital et réserves liées	870 782		870 782
Réserves consolidées	2 902 667		2 902 667
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	294 990		294 990
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice	132 915		132 915
Participations ne donnant pas le contrôle	4 362		4 362
TOTAL DU PASSIF	29 990 936	24 694	29 966 242

11. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2019 :

Le Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de SACAM FIRECA pour un montant de 2,18 millions d'euros, portant le pourcentage de détention à 5,04% du capital.

Les intérêts 2018 de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour 0,39 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 39,61 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, l'encours des comptes courants d'associés des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élève à 112,56 millions d'euros. Les intérêts du 1er semestre 2019 se sont élevés à 0,18 millions d'euros.

L'encours de TNMT des Caisses Locales s'élève à 311,47 millions d'euros au 30 juin 2019.

Le Crédit Agricole Nord de France a constaté les dividendes suivants :

- un acompte de 44,58 millions d'euros de la SAS Rue la Boétie,
- 7,01 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 2 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 0,86 millions d'euros de la SAS SACAM Développement,
- 0,54 millions d'euros de la SAS SACAM International,
- 0,51 millions d'euros de la SCI Sainte Croix,
- 0,3 millions d'euros de IM2,
- 0,21 millions d'euros de la SAS SACAM Immobilier.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1,38 millions d'euros de la SCI Crystal, 1,22 millions d'euros de la SCI Euralliance et 0,57 millions d'euros de la SCI Quartz.

12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2019	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Établissements bancaires et financiers								
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France		France	Mère	Société mère	100	100	100	100
Caisses Locales (70)		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - 2017 – 2018 - 2019		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
Sociétés d'investissement								
SA Nord Capital Investissement		France	Filiale	Intégration globale	96,5	96,5	96,5	96,5
SA Groupe Rossel-La Voix		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Pôle Immobilier								
SA Foncière de l'Erable		France	Filiale	Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Square Habitat Nord de France		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarat		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8

Au 30 juin 2019, Le Crédit Agricole Nord de France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Événements postérieurs au 30 juin 2019

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

Attestation du responsable de l'information

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur Christian Valette, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Lille,

Le 30 août 2019



Le Directeur Général

Christian Valette

Rapport des contrôleurs légaux sur l'information semestrielle 2019



Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

MAZARS
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Siège social :
Capitaux propres : K€.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.Erreur ! Nom de propriété de document inconnu. **Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.**

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu..

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual Nord de France, relatifs à la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

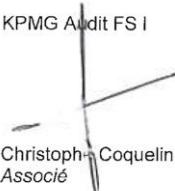
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la

nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Contrats de location » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu., le Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

KPMG Audit FS I

Christoph Coquelin
Associé

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu., le Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Mazars

Franck Boyer
Associé